
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Mardi 1^{er} décembre 1998, à 17 h

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Jan Marejko et Jean-Charles Rielle.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *M. Alain Vaissade*, *M^{me} Jacqueline Burnand* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 18 novembre 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 1^{er} décembre et mercredi 2 décembre 1998, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai une information culturelle à vous communiquer, vous la découvrirez dans la presse demain. Je vous annonce que le jury du Prix international de la bande dessinée a délibéré et vient de proclamer à l'instant les résultats du concours. Je tiens à vous en donner la primeur, puisque, comme je viens de vous le dire, vous ne découvrirez le nom des lauréats que demain dans les journaux. Le Prix Rodolphe-Töpffer a été décerné à M. Wazem, pour son ouvrage *Bretagne*, et le Prix international de la bande dessinée a été décerné à Enki Bilal, pour le *Sommeil du monde*. Je tenais à vous donner ces informations afin que vous en ayez la primeur. (*Applaudissements.*)

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous donne, tout d'abord, le résultat du tournoi de ping-pong du Conseil municipal de la Ville de Genève, qui a eu lieu le 27 novembre 1998, sur les tables du Rapide TTC.

En résumé, les Verts persistent. Après avoir remporté en septembre le tournoi de pétanque du Conseil municipal, c'est encore un des leurs qui s'adjuge la victoire au ping-pong. Cette compétition a été organisée à l'initiative de M^{me} Maria Beatriz de Candolle qui va quitter le Conseil municipal. Tous les partis étaient représentés, à l'exception de l'Alliance de gauche. A relever une participation féminine à hauteur de près d'un tiers des inscrits dont la vice-présidente du Conseil municipal.

Lors d'une finale 100% pâquisarde, Didier Bonny (DC) s'est incliné devant Pierre Losio (Ve), qui n'a concédé aucun set de toute la compétition.

Le classement est le suivant: 1^{er}: Pierre Losio (Ve); 2^e: Didier Bonny (DC); 3^e: Pierre-André Torrent (DC); 4^e: René Rieder (R); 5^e: Maria Beatriz de Candolle (L); 6^e: Catherine Hämmerli-Lang (R); 7^e: Georges Breguet (Ve); 8^e: Daniel Sormanni (S); 9^e: Georges Queloz (L); et 10^e: Alice Ecuwillon (DC).

Deuxième communication: nous avons reçu une lettre de la Commission de l'égalité des droits entre homme et femme; je demande à la secrétaire de la lire.

Lecture de la lettre:

Carouge, le 5 novembre 1998

Madame, Monsieur,

En vue des élections municipales de mars 1999, la Commission consultative de l'égalité des droits entre hommes et femmes, groupe «Femmes et politique», a l'intention d'organiser des rencontres en vue de susciter des vocations féminines.

A cet effet, nous vous saurions gré d'avoir la gentillesse de donner lecture de ce courrier lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal et de mettre le papillon ci-joint à la disposition des conseillers et des conseillères.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le groupe «Femmes et politique»:
E. Häusermann, D. Oppliger-Rosset, S. Schneebeli, C. Torracinta

Annexe: mentionnée

Le président. La feuille d'information dont il est question dans cette lettre est déposée sur la table, à côté des listes de signatures.

Dernière communication: le bureau vous suggère de renvoyer à une prochaine séance le point 19 de notre ordre du jour concernant la Comédie. En effet, cet objet avait été renvoyé à deux commissions, celle des beaux-arts et celle des travaux. Il y a eu, semble-t-il, une équivoque entre les deux commissions, ce qui fait que la commission des beaux-arts a déposé son rapport, mais pas celle des travaux, pensant qu'elle devait attendre celui des beaux-arts. Dans ces circonstances, le bureau, à la demande quasi générale, vous suggère de traiter cet objet lorsque l'on aura reçu les deux rapports, de façon à pouvoir les examiner conjointement, puisqu'ils concernent le même sujet. S'il n'y a pas d'opposition, c'est de cette façon que nous allons procéder.

Nous saluons à la tribune M. Albert Rodrik, député et ancien conseiller municipal.

3. **Prestation de serment de M^{me} Liliane Chabander-Jenny, remplaçant M^{me} Maria Beatriz de Candolle, conseillère municipale démissionnaire.**

M^{me} Liliane Chabander-Jenny est assermentée.

4. **Election d'un premier secrétaire au bureau du Conseil municipal, en remplacement de M^{me} Maria Beatriz de Candolle, conseillère municipale démissionnaire.**

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral a l'honneur de vous proposer, comme candidat remplaçant de M^{me} Beatriz de Candolle, M. André Kaplun, qui siège parmi nous depuis 1991, qui vous est bien connu, notamment pour avoir présidé les commissions des pétitions et des beaux-arts, et en tant que membre renommé de la commission des finances. Nous vous le recommandons vivement.

Le président. Je désigne comme scrutateurs M^{me} Bovier, M^{me} von Arx, M. Lescaze, M^{me} Brunier, M. Dupraz et M. Broggin.

Je demande aux scrutateurs de venir au bureau pour recevoir les bulletins à distribuer.

Je prie les huissiers de récolter les bulletins.

Le scrutin est clos. M^{me} Cretignier fonctionne comme secrétaire *ad acta*. Je prie les secrétaires et les scrutateurs de se rendre dans la salle Nicolas-Bogueret pour procéder au dépouillement.

Je vous suggère, durant ce dépouillement, de prendre le point 5 de l'ordre du jour qui est une élection tacite. (*Voir point suivant.*)

Résultats de l'élection

Bulletins distribués:	65
Bulletins retrouvés:	59
Bulletins blancs:	14
Bulletins nuls:	9
Bulletins valables:	50
Majorité absolue:	26

Le président. *M. André Kaplun (L) est élu par 36 voix. (Applaudissements.)*

5. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en remplacement de M^{me} Hélène Braun-Roth, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 8), (RCM, art. 131, lettre B).

Le président. Le Conseil municipal étant représenté au sein de la Fondetec par 9 membres, répartis proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis représentés dans cette enceinte, l'élection d'un candidat présenté par le Parti démocrate-chrétien sera donc tacite. Je demande au Parti démocrate-chrétien de nous dire quel est son ou sa candidate.

M. Robert Pattaroni (DC). Le Parti démocrate-chrétien est très heureux de vous présenter la candidature de M. Philippe Cottier.

M. Cottier est avocat, il est associé dans un bureau d'activités diverses. Son expérience, d'une manière générale, est large, puisqu'il a notamment eu des activités professionnelles au Brésil et en Espagne. Il a la particularité d'être un spécialiste en fiscalité et j'indiquerai, pour ceux qui ont encore son souvenir, qu'il est le petit-fils du conseiller administratif de la Ville Fernand Cottier.

Par ailleurs, il est membre de la Fondation Saint-Gervais dont il est le vice-président. Un dernier commentaire, Monsieur le président: fidèle à son point de vue, le parti s'est efforcé de trouver une personne distante du Conseil municipal, et qui a été choisie, en premier lieu, en fonction de ses qualifications professionnelles.

Le président. Nous prenons acte de la candidature de M. Philippe Cottier, qui est donc élu tacitement comme membre du conseil de la Fondetec.

6. Election de quatre représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève (art. 131, RCM).

Le président. En principe, à ce point, on devrait passer à l'élection de quatre représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève.

Le chef de groupe de l'Alliance de gauche demande que ce point soit reporté à 20 h 30. Le bureau n'a pas voulu prendre sur lui de reporter ce point et a décidé de soumettre cette demande au vote de cette assemblée, parce que le point est régulièrement à l'ordre du jour, mais il semble que l'Alliance de gauche n'ait pas encore désigné son candidat.

Mis aux voix, le report de l'élection est accepté par 34 oui contre 27 non.

Le président. Nous avons reçu une résolution avec clause d'urgence, je vous propose de voter sur l'urgence à la fin de cette séance, aux environs de 18 h 45.

7. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 122 000 francs pour l'implantation d'une œuvre de Manuel Torres à la rue Dancet en hommage à l'action des Brigadistes suisses (N° 406).

Préambule

Lors de sa séance du 13 novembre 1996, votre Conseil acceptait la motion N° 221, de MM. Robert Cramer, Hubert Launay, François Sottas et Albert Rodrik: «Pour un monument commémorant l'action des Brigadistes suisses pour la défense des libertés et de la démocratie en Espagne».

Après un exposé des motifs profondément élaboré, votre Conseil demandait au Conseil administratif de «faire réaliser un monument en l'honneur de ceux qui ont courageusement défendu, au péril de leur vie, les valeurs de la démocratie durant la Guerre d'Espagne».

Exposé des motifs

Lorsque la Guerre civile espagnole éclate le 17 juillet 1936, déclenchée par le coup d'Etat fomenté par les forces franquistes contre la république régulièrement élue, un vaste mouvement de solidarité en faveur des républicains se déclenche en Europe. Les Brigades internationales en seront le symbole le plus connu. Nombre de nos concitoyens (leur nombre est estimé à 766, dont plusieurs habitants de Genève) rejoindront ces brigades qui, aux côtés des troupes loyalistes, luttent contre la montée du fascisme et du nazisme sur notre continent. Parmi nos concitoyens engagés, un sur trois laissera sa vie dans ces combats. Ceux qui

revinrent dans notre pays furent lourdement condamnés par les tribunaux militaires. Il y aura 419 procès, la Suisse fut le seul pays démocratique à juger ses ressortissants ayant lutté du côté républicain de 1936 à 1939.

L'Association de soutien aux combattants suisses des Brigades internationales, créée en 1986, a largement contribué à la reconnaissance de ces militants, notamment, en organisant des manifestations, des rencontres, des expositions.

Le projet que vous avez entre les mains, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, a été élaboré en étroite collaboration avec le comité de l'association précitée.

Dès 1978, plusieurs interventions parlementaires ont incité le Conseil fédéral à reconsidérer l'action des Brigadistes suisses et, en 1996, le Conseil fédéral prononçait leur réhabilitation «d'un point de vue politique et moral» et exprimait sa gratitude à ces combattants.

Plus près de nous, le 2 mars 1998, le Grand Conseil genevois acceptait une résolution demandant au Conseil fédéral «d'amnistier les Brigadistes suisses et les anciens résistants qui ont personnifié, dans l'honneur, le respect des valeurs démocratiques qui constituent le fondement de notre société moderne».

C'est donc, à tous les échelons de notre pays, une vaste prise de conscience qui est faite, et le Conseil administratif de la Ville de Genève est heureux de répondre à la requête du Conseil municipal de novembre 1996 en déposant la présente demande de crédit pour une œuvre du sculpteur Manuel Torres.

Originaire d'Andalousie, Manuel Torres vit à Genève depuis 1960. Artisan forgeron-chaudronnier de formation, il a longtemps travaillé aux Ateliers des Charmilles. Il en garde un savoir-faire et un intérêt particulier pour le métal qu'il utilise dans ses œuvres. Plusieurs de ses sculptures ont déjà trouvé place dans des rues de Genève ainsi que dans des musées ou des écoles.

Caractéristiques de l'ouvrage et description des travaux

Le lieu choisi pour l'installation de l'œuvre de M. Torres se trouve à l'extrémité du mail arborisé de la rue Dancet, du côté du carrefour des Vingt-Trois-Cantons.

La sculpture projetée évoque trois silhouettes dressées qui tournent légèrement sur elles-mêmes par un effet de torsade. L'artiste a voulu personnifier dans ces silhouettes celles des trois femmes suisses qui avaient rejoint les Brigades

internationales. En mettant en avant cette participation féminine, souvent oubliée, M. Torres dédie ce monument à la paix et à la vie. Placée dans ce lieu animé de notre cité, au bout de l'allée de platanes, cette œuvre s'intégrera particulièrement bien à son environnement.

Pour la réalisation, l'artiste utilise le métal, l'acier inoxydable comme matériau de base, tant pour l'œuvre proprement dite que pour le socle. La taille de ce monument, environ 4 mètres de hauteur, suppose de solides fondations. Elle entraîne également le déplacement d'une canalisation souterraine et d'un panneau d'affichage, ainsi que la remise en état du revêtement de sol existant.

Estimation du coût des travaux

L'estimation du coût des travaux est la suivante:

CFC	Travaux		Francs TTC
	<u>Intervention artistique</u>		100 000
	<u>Réaménagement des lieux</u>		
CFC 401.0	Installation de chantier	1 500	
CFC 401	Terrassements	6 300	
CFC 403	Revêtement de sol	9 000	
CFC 423	Déplacement de mobilier urbain	3 200	
		<u>20 000</u>	
CFC 581, 589	Divers et imprévus 10%	<u>2 000</u>	
Sous-total		22 000	<u>22 000</u>
Total de l'intervention			122 000

Les prix indiqués TTC sont ceux du mois de septembre 1998 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Le réaménagement de l'extrémité du mail arborisé de la rue Dancet fait l'objet d'une requête en approbation LER auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Délais

Le délai référendaire écoulé (40 jours en Ville de Genève), les travaux pourront démarrer et dureront environ huit mois. L'inauguration de l'œuvre pourrait avoir lieu au printemps de l'an 2000.

Régime foncier

L'œuvre de Manuel Torres sera installée à l'extrémité du mail arborisé de la rue Dancet, sur la parcelle N° 3572 du domaine public de la Ville de Genève, feuille 43, section Plainpalais.

Programme financier quadriennal

Cet objet n'est pas inscrit au 17^e programme financier quadriennal.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

L'aménagement des lieux ne provoque pas de charges de nettoyage ou d'entretien supplémentaires de voirie. L'entretien de l'œuvre sera également pris en charge par la Division de la voirie.

Quant à la charge financière annuelle sur 122 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 15 800 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le Service d'entretien du domaine public sera bénéficiaire de l'ensemble du crédit.

Le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public sera gestionnaire de l'intervention artistique, dont le coût est estimé à 100 000 francs.

Le Service d'entretien du domaine public sera gestionnaire du réaménagement des lieux, dont le coût est estimé à 22 000 francs.

Au bénéfice de ces explications et en espérant avoir ainsi répondu à votre demande, le Conseil administratif de la Ville de Genève vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à accepter le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

1918

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)
Proposition: Brigadistes suisses

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 122 000 francs destiné à couvrir les frais d'implantation d'une œuvre de Manuel Torres à la rue Dancet en hommage à l'action des Brigadistes suisses.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 122 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2000 à 2009.

Annexe: plan de situation.

1920

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)
Proposition: Brigadistes suisses

Préconsultation

M. Georges Breguet (Ve). C'est avec une énorme émotion que je prends la parole, ce soir, pour remercier le Conseil administratif d'avoir mené cette affaire d'une manière efficace et spectaculaire. L'hommage que nous devons tous rendre aux brigadistes suisses, qui ont sacrifié une partie de leur jeunesse, si ce n'est leur vie, à défendre la démocratie en Espagne, est magnifiquement représenté par l'idée du monument que vous nous proposez à la rue Dancet.

Le choix du sculpteur, le choix de l'emplacement, en face du monument des événements de novembre 1932 et en face de la nouvelle université de Genève, me paraissent particulièrement bien choisis. C'est pourquoi le groupe des Verts vous propose la discussion immédiate et vous recommande d'accepter ce projet d'arrêté.

M. Pierre-Charles George (R). J'ai également ressenti une grande émotion en prenant connaissance de cette proposition. Mais j'ai tout de même un regret, Madame Burnand, à moins que vous puissiez me donner une explication et me rassurer. Je regrette que l'on ait confié cette œuvre à un sculpteur étranger, et non pas à un sculpteur genevois, car nous ne glorifions pas les étrangers, nous glorifions les Suisses qui ont été à l'étranger. Je suis donc sûr qu'un sculpteur suisse aurait pu tailler cette sculpture.

Comme j'ai soutenu ce projet depuis le début, je ne peux que féliciter le Conseil administratif de l'avoir réalisé en une législature.

M^{me} Christiane Olivier (S). Comme l'a annoncé M. Breguet, le groupe socialiste propose de voter sur le siège. Cette proposition répond à une motion, déposée le 13 novembre 1996 par MM. Robert Cramer, Hubert Launay, François Sottas et mon collègue Albert Rodrik, que je salue à la tribune, et je pense qu'il est temps de passer à la réalisation. En effet, une étude en commission n'apporterait rien de plus, si ce n'est qu'on pourrait, à la limite, «pignoter» sur 22 000 francs de travaux, mais la séance reviendrait plus chère que le monument. Je reprendrai la parole ultérieurement.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'aimerais vous signaler qu'il existe l'Association de soutien aux combattants suisses des Brigades internationales en Espagne et qu'un comité de soutien a saisi le peuple d'une pétition. Les coprésidents de ce comité sont au nombre de trois, il s'agit de M^{me} Angeline Fankhauser, conseillère nationale, de M. Franco Cavalli, conseiller national, et de

M. Guy-Olivier Segond, conseiller d'Etat. Cette pétition demande la réhabilitation des Brigadistes suisses et des autres résistants et, pour une fois, la Ville de Genève est largement en avance sur celles et ceux qui travaillent, aujourd'hui, dans la même direction. Je ne peux donc qu'engager le Conseil municipal, au nom du Conseil administratif, à voter sur le siège, *in peto*, la proposition qui vous a été adressée.

M. Hubert Launay (AdG). De même que les deux intervenants qui se sont exprimés sur le sujet, il est clair que nous désirons également que cette proposition soit votée sur le siège et que ce monument puisse être apprécié par les quelques survivants de ces brigades, qui sont, évidemment, de moins en moins nombreux. Il est donc assez pressant que ce monument puisse se faire, comme l'ont dit aussi bien M^{me} Olivier que M. Rossetti. Renvoyer cette proposition en commission n'apporterait rien de plus. Nous proposons donc, nous aussi, de la voter sur le siège.

M^{me} Christiane Olivier (S). Dans cet enthousiasme et cette émotion, sans vouloir remettre en cause la décision qui vient d'être prise, je voudrais quand même exprimer trois légers regrets.

Comme je l'ai dit, il y a plus de deux ans que la motion N° 221 a été acceptée et je regrette que l'on n'ait pas eu l'opportunité d'inaugurer ce monument en 1998, année de la célébration des droits de l'homme. Quel beau symbole et quelle belle reconnaissance cela aurait pu être! Le deuxième des regrets concerne le choix du lieu, que je trouve peu propice, contrairement à M. Breguet, c'est-à-dire au bout du mail de la rue Dancet, entre deux voies de circulation, à un endroit qui est plus un lieu de passage qu'un lieu de réunion, de recueillement, comme si on n'avait pas pu trouver mieux. On a un monument, on ne sait pas où le mettre, on le met en bout d'un mail! Personnellement, je trouve que, si le quai Wilson était assez bon pour une statue de Sissi, un site un peu plus prestigieux aurait pu être tout à l'honneur de ce monument destiné à commémorer l'action des brigadistes. Pour ma part, je l'aurais mieux vu en face et faisant le pendant de la pierre située sur la plaine de Plainpalais.

Tout en considérant qu'il faut laisser toute liberté artistique à l'auteur de la sculpture, M. Torres, et sans remettre en cause ni sa qualité ni son art, je regrette quand même et suis un peu surprise, pour ne pas dire plus, qu'il ait pris l'option de représenter les brigadistes par trois femmes. S'il est vrai que trois femmes suisses ont rejoint les Brigades internationales, il est aussi vrai que plus de sept cents hommes en ont fait partie. C'est un peu comme si – excusez-moi cette trivialité – l'on représentait la guerre de 1914-1918 uniquement par la «Madelon».

Je regrette donc, en tant que fille de brigadiste homme, comme vous l'êtes vous-même, Madame la conseillère administrative, que ce monument ne reflète qu'une partie minoritaire des engagés. Mais cela ne remet absolument pas en cause la décision que nous avons prise.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre groupe considère qu'il faut effectivement aller de l'avant, c'est clair. Toutefois, nous nous trouvons face au choix d'une œuvre artistique, laquelle doit bien entendu, toujours permettre à un sculpteur ou à un peintre de s'exprimer en fonction de ce qu'il ressent, mais il s'agit, avant tout, d'une œuvre publique, qui est laissée à la vue de tous, 365 jours et nuits par année, sauf les années bissextiles.

Alors, compte tenu de la valeur forte de cette œuvre, de ce qu'elle symbolise et après avoir entendu cette dernière intervention frappée au coin du bon sens, je me demande s'il ne serait pas judicieux, puisque que, finalement, nous n'en sommes pas à trois jours près, de renvoyer cette proposition en commission, comme d'ailleurs le Conseil administratif l'avait pensé.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Monsieur Pattaroni, ne vous en déplaît, j'essaie, dans la mesure de mes moyens, de ne pas solliciter inutilement le Conseil municipal pour des votes sur le siège. Mais je dois reconnaître que, ce soir, les prises de positions des divers partis politiques me font plaisir, et que, effectivement, si nous pouvons aller de l'avant le plus vite possible, cela sera le mieux.

Il n'a pas été aussi simple qu'on l'imagine de réunir tous les éléments que nous souhaitions pour réaliser cette œuvre. Elle a été pensée avec le concours du comité des Brigades. En l'occurrence, je crois que le vote de cette proposition sur le siège serait un signe bienvenu. Je vous remercie par avance de voter cette proposition sur le siège.

M. David Brolliet (L). Ne vous en déplaît, Madame la conseillère administrative, le groupe libéral va demander le renvoi à la commission des beaux-arts. Le choix d'un artiste genevois est une très bonne idée; il y a de très bonnes choses dans votre proposition, mais on peut aussi réfléchir à un autre emplacement, comme M^{me} Olivier l'a suggéré, etc.

La commission des beaux-arts étudie actuellement des sujets comme le prix et la plaque commémorative pour M. Borges: il s'agit donc de culture. Elle peut également se préoccuper de Manuel Torres, qui est un sculpteur

de la région genevoise, et du sujet très important qu'est celui des Brigadistes suisses. Le groupe libéral propose donc le renvoi à la commission des beaux-arts.

M. Guy Dossan (R). Comme les deux préopinants, le groupe radical aurait bien renvoyé cette proposition en commission. Il est peut-être vrai que c'est un très bon projet, que c'est urgent et que l'on peut faire confiance à ce que l'on nous propose, mais 122 000 francs, ce n'est tout de même pas une petite somme à l'heure actuelle. On a beau nous décrire cette statue, nous aurions aimé en avoir, dans la proposition, un schéma ou un dessin.

On ne va pas se battre contre le vote sur le siège. Le Conseil administratif aurait dû penser que, pour une telle proposition, on allait le demander, mais il aurait pu nous donner plus de détails.

Le président. Je mets aux voix, maintenant, la discussion immédiate.

Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée par 30 non contre 28 oui.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des beaux-arts sont acceptés à la majorité (quelques oppositions).

8. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 635 800 francs pour la construction d'une passerelle piétonne sous le pont du Mont-Blanc (N° 407).

Préambule

Le 12 novembre 1996, le Conseil municipal accordait un crédit de 1 606 000 francs pour l'étude de divers projets inclus dans la conception d'aménagement «Le Fil du Rhône».

La présente proposition concerne l'implantation d'une passerelle piétonne sous le pont du Mont-Blanc, reliant directement les quais des Bergues et du Mont-Blanc.

Exposé des motifs

Le pont du Mont-Blanc représente actuellement l'une des plus importantes traversées routières du canton. De ce fait, il s'avère impossible de créer des traversées piétonnes dans les deux carrefours de la rive gauche et de la rive droite pour les parcours qui longent les quais. Un passage souterrain avait été réalisé sur la rive gauche; un passage semblable était prévu sur la rive droite.

Parmi les objectifs de la conception d'aménagement «Le Fil du Rhône» ou du «Plan piétons», l'un des plus importants est d'assurer une continuité des cheminements piétonniers au long des rives du Rhône et de la rade, entre la ville et les parcs.

Pour répondre à cette volonté, le projet est de placer une barge formant passerelle piétonne entre le quai des Bergues et le quai du Mont-Blanc, sous le pont du Mont-Blanc, dans le lit du Rhône et du lac. De chaque côté, une passerelle de raccord permet de rejoindre le quai. Du côté des Bergues, l'accès est lié au projet de revalorisation de la «zone piétonne» située devant l'Hôtel des Bergues et actuellement à l'étude. Au long du quai du Mont-Blanc, la passerelle rejoint l'actuel débarcadère de la CGN. A la suite, le prolongement et l'élargissement de l'estacade dite «20 000» permettent de rejoindre directement la rotonde du Mont-Blanc.

Les Mouettes genevoises sont également intéressées par cet ouvrage pour lui adjoindre un débarcadère, permettant ainsi de prolonger la ligne des Pâquis au centre-ville par la desserte de Saint-Gervais, voire ultérieurement du pont de la Machine.

Ce projet avait trouvé l'intérêt de la Fondation des Clefs de Saint-Gervais, car l'un de leurs souhaits est de lier les habitants de Saint-Gervais à ceux des quartiers limitrophes.

Description de l'ouvrage

Cette traversée se trouve au niveau de l'eau, sous le pont du Mont-Blanc, et on y accède par les deux quais des Bergues et du Mont-Blanc.

Cet ouvrage se décompose en plusieurs éléments:

Le débarcadère

Situé au niveau du palier inférieur de l'escalier du quai des Bergues, ce ponton fixe est un élément de transition entre l'escalier existant et le passage flottant. L'ouvrage est réalisé en béton partiellement préfabriqué et fondé sur des pieux.

Cette estacade constitue également une nouvelle station de la ligne des Pâquis au centre-ville des Mouettes genevoises.

Les passerelles de raccord articulées

Situées à chaque extrémité du passage flottant, ces passerelles relient les éléments fixes – débarcadères des Mouettes genevoises et de la CGN – à l'élément flottant, la barge, qui forme l'élément de passage sous le pont lui-même. Celles-ci permettent de reprendre les variations de niveaux du lac à l'aide de raccords articulés.

Ces éléments sont formés de plattelages caissonés en acier. Le revêtement de sol est un élastomère dur antidérapant.

La barge flottante

Le passage lui-même sous la première arche du pont du Mont-Blanc est constitué d'une barge flottante monolithique. Centrée à l'axe de la voûte, la barge se trouve à l'endroit du tirant d'air maximum, de façon à libérer le vide de passage nécessaire tout en tenant compte des variations de niveau du lac.

L'ouvrage est constitué de caissons de flottaison étanches. Il flotte et suit ainsi les variations du niveau de l'eau. Il est réalisé en acier suivant les principes constructifs d'un bateau. Les têtes de la barge sont au-dessus du niveau de l'eau et se relient aux passerelles d'accès; le centre de la barge se trouve en dessous du niveau de l'eau afin d'assurer, en toutes situations, le vide de passage nécessaire.

Élément fort de cette traversée, la barge représente le trait d'union entre les quais, visible depuis le pont du Mont-Blanc ou les quais, et incite à la traversée. Grâce à sa flottaison, le rapport à l'eau dans la traversée ne change pas, quels que soient le niveau et le mouvement de l'eau. L'emprise visuelle sur le plan d'eau est constante et de faible importance. De plus, cet élément crée de nouveaux points de vue sur le plan d'eau de la rade.

La modification de l'estacade «20 000»

Au passage proprement dit entre les quais des Bergues et du Mont-Blanc peut être adjointe la modification de l'actuelle estacade de desserte des bateaux ancrés au pied de ce quai pour prolonger le cheminement du débarcadère de la CGN à la rotonde du Mont-Blanc.

Le prolongement de la promenade de «l'estacade 20 000» est réalisé en béton identique à l'estacade existante et fondé sur des pieux. Séparée de la promenade, une nouvelle estacade est réalisée pour desservir les bateaux privés amarrés à ce quai. Cet élément est séparé de la promenade par une barrière.

La barge elle-même est construite par tronçons dans des ateliers de construction métallique. Ceux-ci sont ensuite transportés par voie terrestre pour leur montage dans un bassin de radoub à Lausanne. Puis, l'ensemble est acheminé par voie lacustre pour être mis en place, amarré à l'emplacement choisi.

Information publique, concertation

La conception d'ensemble du «Fil du Rhône» a fait l'objet d'une publication du Fonds municipal d'art contemporain.

Composante environnementale du projet

Correspondant aux principes inscrits dans le «Plan-piétons» de la Ville de Genève, celui-ci favorise la marche à pied en réalisant la continuité du parcours au long des quais du Rhône et de la rive droite du lac.

Le projet et les techniques mises en œuvre ont un impact plus réduit sur les quais que l'élargissement des quais et la création d'un passage souterrain.

Estimation du coût des travaux

L'ensemble des travaux est décomposé en trois éléments, la passerelle flottante elle-même et les raccords aux quais, le débarcadère des Mouettes genevoises et la modification de l'estacade «20 000»:

a) Passerelle piétonne sous le pont du Mont-Blanc et raccords aux quais

<i>CFC Travaux</i>	<i>Francs TTC</i>	<i>Francs TTC</i>
1 <u>Travaux préparatoires</u>		80 194
10 Relevé, études géotechniques	21 300	
11 Déblaiement, préparation du terrain	11 182	
12 Protections, aménagements provisoires	44 517	
14 Adaptation de bâtiments	3 195	
4 <u>Aménagements extérieurs</u>		1 631 595
41 Constructions	1 432 014	
44 Installations	152 849	
45 Conduites de raccordement aux réseaux	46 732	
9 <u>Ameublement et décoration</u>		2 982
93 Appareils, machines	PM	
94 Mobilier et accessoires	2 982	
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		438 777
51 Autorisation, taxes	2 130	
52 Echantillons, maquettes, reproductions	29 288	

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)
 Proposition: passerelle sous le pont du Mont-Blanc

1927

	<i>Francs TTC</i>	<i>Francs TTC</i>
56 Autres frais secondaires	18 744	
58 Comptes d'attente pour provisions et réserves	88 247	
59 Honoraires	300 368	
Total des travaux		2 153 548
b) <i>Débarcadère des Mouettes genevoises</i>		
1 <u>Travaux préparatoires</u>		21 300
11 Déblaiement, préparation du terrain	21 300	
4 <u>Aménagements extérieurs</u>		12 567
41 Constructions	12 567	
9 <u>Ameublement et décoration</u>		31 950
93 Appareils, machines	31 950	
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		17 723
56 Autres frais secondaires	958	
58 Compte d'attente	3 339	
59 Honoraires	13 426	
Total des travaux		83 540
c) <i>Modification de l'estacade «20 000»</i>		
1 <u>Travaux préparatoires</u>		61 238
10 Relevé, études géotechniques	1 065	
11 Déblaiement, préparation du terrain	6 390	
12 Protections, aménagements provisoires	PM	
14 Adaptation de bâtiments	53 783	
4 <u>Aménagements extérieurs</u>		174 965
41 Constructions	174 965	
9 <u>Ameublement et décoration</u>		1 278
94 Mobilier et accessoires	1 278	
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		75 009
51 Autorisation, taxes	PM	
52 Echantillons, maquettes, reproductions	6 390	
56 Autres frais secondaires	958	
58 Comptes d'attente pour provisions et réserves	12 241	
59 Honoraires	55 420	
Total des travaux		312 490
Total des travaux a) b) et c)		2 549 578
Arrondi à		2 550 000

1928 SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)
Proposition: passerelle sous le pont du Mont-Blanc

	<i>Francs TTC</i>
Calcul des intérêts intercalaires	
$\frac{2\,550\,000}{2} \times \frac{(4,25 + 0,5)}{100} \times \frac{17}{12}$	85 800
Total général	2 635 800

Les prix indiqués TTC sont ceux du mois d'octobre 1998 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire, une demande d'approbation LER et une requête en autorisation pour travaux selon l'art. 8 de la Loi fédérale sur la pêche, du 21 juin 1991, sont examinées par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 8 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 9 mois. Les travaux doivent impérativement être réalisés en situation de basses eaux, soit du 15 février au 15 mai de chaque année. La mise en exploitation est prévue pour 2000.

Régime foncier

L'ouvrage est entièrement situé dans le lit de la rade de Genève, parcelle 2980, fe 87, section Cité, propriété de la Confédération, et du Rhône, parcelle 7711, fe 37, section Cité, propriété de l'Etat de Genève.

Programme financier quadriennal

Cet objet est prévu sous le N° 102.33.02 «Mont-Blanc, pont, Au Fil du Rhône, Construction d'un passage piéton inférieur, rive droite» du 17^e programme financier quadriennal pour un montant de 2 160 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Les nouvelles charges de nettoyage, d'entretien et de consommation électrique sont prises en charge dans le cadre du budget ordinaire des services.

Quant à la charge financière annuelle sur 2 635 800 francs, comprenant les intérêts au taux de 5,0% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, elle se montera à 211 503 francs

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service d'entretien du domaine public. Le service bénéficiaire de ce crédit est le Service d'entretien du domaine public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la conception «Le Fil du Rhône»;

vu le «Plan piétons» de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 635 800 francs destiné à couvrir les frais de construction d'une passerelle piétonne sous le pont du Mont-Blanc

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 635 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de la passerelle, soit de 2001 à 2020.

Annexe: plan de l'ouvrage.

Préconsultation

M. Jean-Luc Persoz (L). Conscient de l'importance des investissements, de leur rôle dans une économie durement touchée par la crise, les libéraux soutiennent et votent régulièrement les crédits. Les libéraux sont souvent minorisés par une majorité Alternative qui ne sait pas ce qu'elle veut et qui est contre à peu près tous les projets en Ville de Genève.

Cela étant, il ne faut pas que le Conseil administratif nous propose n'importe quoi! Plus de 2 millions et demi pour une barge flottante monolithique d'environ 60 mètres de long, ce qui frise les 40 000 francs le mètre, c'est indécent et malvenu! C'est pour ces raisons de bon sens évident que les libéraux refuseront l'entrée en matière sur cette proposition et vous suggèrent, Mesdames, Messieurs, d'en faire autant.

M. Pierre Losio (Ve). En ce qui concerne le projet «Le Fil du Rhône», nous nous sommes très souvent prononcés pour des investissements sélectifs, c'est-à-dire que nous avons fait des choix quant à l'opportunité d'un projet, à sa réalisation et à son insertion dans le tissu urbain genevois. Ce projet du «Fil du Rhône», concept général d'aménagement piétonnier, qui part depuis le pont du Mont-Blanc et descend le long du Rhône, était enfoui sous une pile de dossiers de la commission des finances et le Conseil administratif, dans un PFQ, l'avait même fait subrepticement disparaître.

Nous sommes très attachés à ce projet. Pour nous, il constitue un projet prioritaire en matière d'aménagement urbain. Nous soutenons donc cet investissement, d'autant plus que ce concept est parfaitement bien ficelé. Nous nous réjouissons de voir avancer ce dossier, que nous avons exhumé des projets qui dormaient à la commission des finances. Par ailleurs, nous avons appris que le projet qui concerne la place du Rhône est en bonne voie d'avancement avec, notamment, l'intervention d'un brillant sculpteur suisse, Markus Raetz.

Le projet «Le Fil du Rhône» est solidement conçu et tient compte de la volonté de rendre le centre-ville et tous les chemins le long du Rhône accessibles au plus grand nombre et d'en faire des lieux de promenades agréables. C'est pour cela que nous le soutenons fermement. Nous espérons que les crédits suivants nous parviendront très rapidement, et nous acceptons très volontiers de renvoyer ce projet de passerelle sous le pont du Mont-Blanc à la commission des travaux, où nous le soutiendrons.

Mis au voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à la majorité (opposition du groupe libéral et 1 abstention).

1932

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)

Proposition: villa La Concorde

9. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 559 000 francs destiné à la restauration de la villa dite «La Concorde», sise avenue Henri-Bordier 9, sur la parcelle 1437, feuille 46 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (N° 408).

Préambule

En date du 14 janvier 1998, votre Conseil votait un crédit de 3 431 000 francs (proposition N° 281) pour la restauration de la villa dite «La Concorde».

Exposé des motifs

Faits

Passé le délai référendaire, les mandataires ont commencé à préparer les premières soumissions dans des conditions très difficiles. En effet, l'accès à certaines pièces de la villa leur était refusé et l'amoncellement de matériaux dans le bâtiment ne leur permettait pas un travail dans les règles de l'art.

La date pour le démarrage du chantier était fixée au 5 mai 1998, ce dont les squatters avaient été avertis deux mois à l'avance, et, le 4 mai au soir, la villa était vide de ses habitants et fermée par des panneaux provisoires.

Le lendemain, une entreprise de nettoyage débutait les travaux par l'évacuation du matériel accumulé par les anciens occupants, en prenant soin de garder les éléments intéressants. Deux semaines plus tard, 11 bennes avaient été remplies, et la maison était finalement accessible.

En date du 13 mai 1998, le Conseil administratif déposait une plainte contre inconnu auprès de la police, en mentionnant les dégâts constatés après le départ des squatters.

Tandis que les mandataires s'affairaient pour terminer le relevé de la maison, ils constataient d'importantes dégradations à l'intérieur des pièces. Simultanément, le chantier démarrait, avec l'intervention des maçons et des charpentiers. Une mauvaise surprise nous était réservée: le champignon suspect visible au premier étage s'avérait être la mérule, un champignon dévastateur qui, lorsqu'il rencontre de bonnes conditions d'humidité et de chaleur, se développe à grande vitesse en s'attaquant aux matériaux de construction. Les ravages causés par la mérule étaient très importants, autour des pièces d'eau (cuisine et salle de bains) en particulier, et ce champignon était présent du rez-de-chaussée au 2^e étage.

Un grand nombre de pièces sont également attaquées par de la pourriture cubique (stade avant l'apparition de la mэрule) et par la poria, champignon poreux des maisons qui attaque le bois.

Au fur et à mesure que les travaux avançaient, de nouvelles découvertes fâcheuses avaient lieu, soit notamment:

- des pièces maîtresses de la charpente, telles que la sablière, les entrails et même certains chevrons, présentaient un état de dégradation très avancé exigeant leur remplacement;
- les sculptures du fronton et les consoles de l'entablement de la façade principale se sont malheureusement avérées plus dégradées qu'estimé initialement sans échafaudage. Leur état de conservation exige une réfection complète plutôt que la consolidation prévue;
- l'usure des encadrements en pierre des fenêtres a obligé un piquage partiel des murs en façade afin d'obtenir une différence de niveau entre les deux matériaux.

Enfin, en octobre 1998, le Conseil administratif décidait de faire réaliser un logement de 4 pièces, avec une ou deux chambres d'hôtes, destinés aux utilisateurs de la villa, ceci afin de faciliter l'accueil de visiteurs étrangers et d'assurer une occupation constante du bâtiment.

Conséquences

L'occupation de la villa par les squatters puis le départ de ceux-ci ont entraîné des conséquences désastreuses:

- 10 fenêtres en noyer avec leurs cadres dormants ont été emportées et, dans cette opération, les embrasures en bois ont été arrachées;
- une cheminée du XVIII^e siècle a été dérobée ainsi que quelques panneaux de boiserie ancienne;
- la peinture intérieure de certaines chambres, avec des couleurs couvrantes, exige un énorme travail pour retrouver l'état d'origine ou du moins une couleur acceptable. La peinture en faux-bois de la magnifique salle à manger a été tellement abîmée que sa remise en état n'est même pas envisageable.

Il convient également de relever que la réfection du faux-bois du hall d'entrée et du faux-marbre du poêle s'avère très coûteuse.

La présence de la mэрule et d'autres champignons a exigé un démontage systématique de tous les éléments touchés. A chaque niveau, des planchers, parquets, solives, murs, plafonds, moulures et boiseries, devront être, totalement ou partiellement, refaits à neuf.

L'aménagement d'un appartement avec une ou deux chambres d'hôtes implique également l'obtention d'un complément à l'autorisation de construire et des modifications urgentes sur le chantier en cours. Le coût de cette opération sera évidemment lié à la perception d'un loyer qui devrait couvrir les frais engagés.

Quant aux aménagements extérieurs, un projet plus complet a été élaboré comprenant la totalité de la parcelle. Si l'écran de verdure est maintenu tout au fond, des parterres minéraux et végétaux seront aménagés autour de la villa (jardin à la française). Du côté de la rue Henri-Bordier, les places de stationnement seront supprimées et le jardin des grands salons restitué. Les alentours de la villa seront ouverts au public.

Estimation du coût

	<i>Crédit voté</i>	<i>Situation</i>
	<i>janvier 98</i>	<i>septembre 98</i>
	Fr.	Fr.
0 <i>Terrains</i>	néant	5 400
05 Conduites de raccordement au réseau (hors parcelle)	néant	5 400
1 <i>Travaux préparatoires</i>	160 000	273 500
10 Relevés, études géotechniques	20 000	15 000
11 Déblais, préparation du terrain	20 000	20 000
12 Protection, aménagements provisoires	10 000	15 000
13 Installation du chantier	80 000	76 000
14 Traitement mérule (y.c. démontages et évacuation)	néant	90 000
15 Adaptation du réseau des conduites existantes	15 000	17 500
19 Honoraires	15 000	40 000
2 <i>Bâtiment</i>	2 720 000	3 225 500
21 Gros œuvre 1	792 000	957 000
22 Gros œuvre 2	485 000	471 000
23 Installations électriques	310 000	292 000
24 Chauffage, ventilation	115 000	127 500
25 Installations sanitaires	35 000	64 000
27 Aménagements intérieurs 1	185 000	376 000
28 Aménagements intérieurs 2	398 000	401 000
29 Honoraires	400 000	537 000
4 <i>Aménagements extérieurs</i>	180 000	386 000
40 Mise en forme du terrain	25 000	29 000
41 Constructions, canalisations	40 000	45 000
42 Jardins	70 000	205 000
44 Installations	25 000	45 000
45 Conduites de raccordements aux réseaux	néant	3 500
46 Voies de circulation	néant	7 500
49 Honoraires	20 000	51 000

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)
 Proposition: villa La Concorde

1935

5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>	54 300	114 600
51	Autorisations, taxes	10 000	20 200
52	Reproduction, plaquette, échantillons	14 300	20 000
56	Autres frais secondaires (surveillance, bouquet, panneau de chantier)	néant	22 400
58	Réserve pour imprévus	20 000	22 000
59	Réserve pour la conservation-restauration	10 000	40 000
	Sous-total I :	3 114 300	4 005 000
54.	Financement à partir du début de l'année du vote du crédit, soit en principe le 1 ^{er} janvier 1998		
	crédit voté: $\frac{3\,114\,300}{2} \times \frac{12\text{ mois} \times 5,5\%}{12}$	85 700	
	crédit complémentaire: $\frac{4\,005\,000}{2} \times \frac{21\text{ mois} \times 5\%}{12}$		175 000
	Le passage de 12 à 21 mois tient compte d'une prolongation de la durée du chantier et du démarrage du calcul du financement au 1 ^{er} janvier 1998 (selon les nouvelles directives de la Direction des finances).		
6	Fonds municipal d'art contemporain (1% du sous-total I)	31 000	40 000
	Sous-total II:	3 231 000	4 220 000
9	Ameublement	200 000	200 000
	Sous-total III:	3 431 000	4 440 000
	A déduire:		
	Montant du crédit voté le 14 janvier 1998 selon proposition N° 281		3 431 000
	Subside fédéral (estimation)		400 000
	Subside cantonal (estimation)		50 000
	Total du crédit complémentaire demandé:		<u>559 000</u>

Prix du m³ SIA

Le nouveau prix au m³ SIA s'élève à 865 francs pour un volume transformé de 3714 m³.

Délais

La date de fin des travaux, initialement prévue pour le 30 juin 1999, ne pourra pas être respectée. Les aléas du chantier décrits plus haut impliquent en effet un supplément d'environ 10 semaines.

Subventions

Le montant de la subvention fédérale, obtenue dans le cadre des travaux dits de relance, sera calculée sur la base des travaux exécutés au 30 juin 1999. A ce jour, elle a été estimée à 400 000 francs.

Quant au montant de la subvention cantonale pour la conservation du patrimoine, il devrait se situer entre 50 000 et 75 000 francs.

Autorisation de construire

Ce projet de restauration a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° 95030 délivrée le 8 octobre 1997. Deux demandes complémentaires devront être déposées pour les aménagements extérieurs ainsi que l'appartement et les chambres d'hôtes.

Régime foncier

La villa est située sur la parcelle 1437, feuille 46, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le N° 13.01.02 du 17^e plan financier quadriennal 1998-2001 pour un montant de 3 200 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Il n'est pas prévu de frais de fonctionnement hormis les frais d'entretien immobiliers, car cette maison devrait être remise à une organisation internationale non gouvernementale qui assurera les frais habituels d'eau, d'électricité, de chauffage et de conciergerie.

Le bâtiment sera mis à disposition à titre gracieux, hormis l'appartement qui fera l'objet d'un bail à loyer.

Le loyer théorique annuel pour l'ensemble du bâtiment est estimé à 200 000 francs.

Charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 5%:

Crédit I: sur 4 220 000 francs:	211 000
A déduire: charge financière annuelle du crédit principal (proposition N° 281)	<u>177 705</u>
Différence:	33 295

Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le Service d'architecture est gestionnaire du crédit de construction. Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 559 000 francs destiné à la restauration de la villa dite «La Concorde» sise avenue Henri-Bordier 9, sur la parcelle 1437, feuille 46 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 559 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 9000 francs sera prélevé sur le crédit complémentaire indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

Annexes: – 1 plan de situation
– 1 plan des aménagements extérieurs

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, l'exception à la règle semble déjà se présenter. Bien que j'aie exprimé le vœu que, en toute logique, ce crédit soit renvoyé à la commission des travaux, il serait souhaitable que, ce soir, le Conseil municipal puisse le voter sur le siège.

En effet, nous n'avons pas interrompu les travaux de restauration, puisque cette interruption aurait causé des frais supplémentaires extrêmement importants. Nous avons donc poursuivi les travaux, le but étant, vous le savez bien, d'obtenir 15% de subventionnement de la Confédération. Il serait donc, je crois, utile de voter ce crédit sur le siège.

Préconsultation

M. Guy Valance (AdG). Grâce à cette proposition – et c'est son aspect positif – j'ai pu apprendre de nombreuses choses sur les champignons. Mais, blague mise à part, la mэрule et la poria ont bon dos, les squatters aussi d'ailleurs! Il est aisé d'accuser sans preuve et de faire porter le chapeau des dégradations aux plus faibles. Voilà, Mesdames et Messieurs, en guise de préambule.

Cela dit, aux yeux de l'Alliance de gauche, il importe, à présent, de définir l'attribution de cette villa. Au printemps dernier, nous nous étions battus ardemment pour qu'une solution conforme aux besoins urgents et légitimes des habitants soit approfondie, mais ce Conseil nous a refusé cette proposition. Les arguments du refus étaient qu'il n'était pas raisonnable de transformer une villa de maître en maison de quartier, ce qui ne manque pas de sel, mais surtout que l'on espérait l'attribuer à une organisation non gouvernementale, la CAMVAL, mystérieuse CAMVAL dont nous attendons toujours plus d'informations à son sujet, ainsi qu'une information complète sur ses activités.

Dans ces conditions de flou artistique, nous ne souhaitons pas nous livrer à une navigation sans visibilité. C'est pourquoi la proposition de voter sur le siège – et je m'aperçois que, ce soir, le siège est très à la mode et il va l'être encore – est, à notre sens, à nouveau un coup de force contre ce Conseil et il y en aura d'autres. J'ai entendu dire que le chantier était déjà en place et que, à nouveau, la charrue avait été mise avant les bœufs. C'est une habitude malsaine que celle d'anticiper sur les décisions de ce malheureux Conseil municipal.

En l'état actuel, nous nous opposerons donc à l'entrée en matière sur cette proposition, dans l'attente d'un document fiable, complet et rigoureux du Conseil administratif, à moins qu'elle ne soit renvoyée à la commission des travaux, cette dernière faisant alors le travail du Conseil administratif.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Vous savez combien ce dossier me tient à cœur et, quant à l'affectation de cette villa, vous savez ma réserve quant à l'attribution à la CAMVAL. Lorsque j'ai reçu cette proposition, j'ai été très surprise. Il est vrai – et M. Valance l'a souligné – que l'on essaie de faire porter le chapeau à des squatters ou aux champignons, et je lis, dans le dossier, que la mэрule était déjà visible. Alors pourquoi n'a-t-on pas fait de tests à ce moment-là pour savoir s'il s'agissait de mэрule ou d'un autre champignon?

Les squatters ont été fair-play et ont quitté les lieux le jour dit. Quant aux fenêtres dérobées, il fallait intervenir sur le moment parce que, en réalité, tout le monde savait très bien où elles étaient. Au lieu de porter plainte, il fallait aller les récupérer. Je tiens à souligner ici, que les squatters étaient une famille dont la femme était enceinte, avec deux enfants en bas âge, à qui on n'a pas proposé d'autre logement et qui ont dû déménager dans une autre villa squattée, sans fenêtres. Ils ont donc utilisé les fenêtres de «La Concorde» pour les remplacer.

Si ces squatters ont commis des dégâts par ignorance – car il est vrai qu'ils ne distinguent pas une maison de maître d'une autre maison – que dire des personnes bien informées et cultivées qui s'occupent de cette maison et qui l'ont laissée pourrir sciemment, qui n'ont jamais pris les mesures utiles pour la restaurer, pour mettre des chenaux en place? Cela aurait occasionné bien moins de frais, si l'on avait mis des chenaux provisoires en plastique, au lieu de laisser pourrir la maison de l'extérieur, au point que des fougères poussent dessus.

Je lis, avec surprise, que la mэрule, en fait, ne nous coûte que 90 000 francs. En revanche, le changement d'affectation nous coûte beaucoup plus cher. On nous avait dit qu'il fallait transformer cette maison en locaux professionnels, car l'installation de sanitaires aurait détérioré cette maison de maître, et je passe sur plusieurs autres arguments. Maintenant, je constate qu'on installe justement des sanitaires, cuisine et autres.

Par ailleurs, on crée également un petit parking à l'arrière de la maison, ce qui n'était pas prévu. Lors de l'étude en commission, j'avais demandé, à plusieurs reprises, si un parking était prévu, et l'on m'avait assuré qu'il n'y en aurait pas.

Quant au jardin, certains habitants du quartier étaient déjà intervenus, parce que le projet prévoyait de laisser 15 arbres sur les 75 arbres existants. La petite forêt actuelle laisserait donc place à un gazon. Maintenant, un jardin à la française va être réalisé. Ce n'est absolument pas ce qui avait été prévu et, de plus, la concertation avec les habitants, qui leur avait été promise, n'a jamais eu lieu.

Il y a donc eu plusieurs changements d'optique dans ce dossier. Il est absolument exclu que l'on vote sur le siège, alors que tant de points ont changé par rapport au dossier initial. Je vous engage à renvoyer cette proposition à la commission des travaux où nous aurons de plus amples informations.

M. Guy Dossan (R). Je dirais que cette proposition comprend, au moins, un bon point. Pour la première fois, la demande de crédits complémentaires arrive avant la fin des travaux. C'est la seule chose que nous autres, radicaux, voyons de vraiment sympathique dans cette proposition, parce que, quant au reste, nous sommes un peu surpris.

On nous dit que la méréule est présente dans la maison. Or, alors qu'elle était déjà présente lorsque l'inventaire de la maison a été fait, sa présence justifie, tout à coup, 600 000 francs d'augmentation de coûts. La dégradation s'est rapidement accélérée! Lorsque l'on fait la liste du matériel avec lequel les squatters sont partis, il semble que le coût de ce matériel ne se monte pas à 600 000 francs. Le calcul paraît douteux.

Et puis, pour compléter le tout, on nous demande un crédit destiné à l'aménagement d'un appartement pour les utilisateurs de cet immeuble. Avant, il s'agissait de faire des bureaux, il a fallu que l'on vote un crédit pour leur ameublement et, maintenant, il s'agit de faire un appartement. Faudra-t-il aussi voter un crédit pour meubler cet appartement? Il est question de faciliter l'accueil de visiteurs étrangers et, surtout, d'assurer une occupation constante du bâtiment. Qu'est-ce que cela signifie? On nous a dit que les associations étaient relativement désargentées, c'est du moins ce que j'avais compris. Si l'on veut une occupation constante du bâtiment, cela veut-il dire que l'on va nous coller dans les pattes un crédit pour un concierge? Je ne vois pas d'autre moyen d'avoir une occupation constante du bâtiment. Pour toutes ces raisons, vous l'aurez bien compris, le groupe radical n'entrera pas en matière sur cette proposition.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, nous avons tous été très attentifs à la proposition de M^{me} Burnand.

Le 14 janvier 1998, nous avons étudié une proposition pour la restauration de cette villa et, le 13 mai de la même année, certains problèmes juridiques sont apparus. Depuis cette date, plus aucune nouvelle ne nous est parvenue. Alors, Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis par rapport à la population, par rapport à l'image d'un quartier. Ne croyez-vous pas qu'un renvoi à la commission des travaux serait nécessaire? Nos collègues de la commission des travaux pourraient examiner cette demande de crédit, auditionner les personnes concernées et évoquer certains problèmes.

Je suis sûr que le crédit qui nous est demandé mérite certaines modifications. Je ne veux pas intervenir dans le travail de la commission des travaux, car je sais que nos collègues font un maximum pour essayer de fournir des chantiers aux entreprises, qui emploient des chômeurs. Tout cela doit être lié. Et vous verrez, Mesdames et Messieurs, que nous allons bientôt recevoir quelques propositions

assorties d'une demande de vote sur le siège! Mais, quand on demande depuis combien de temps ces propositions sont restées dans des tiroirs, là, il n'y a plus aucune réponse!

Mesdames et Messieurs, acceptez le renvoi de cette proposition en commission des travaux et vous verrez qu'au retour on sera stupéfaits de constater que certains points de la proposition ont été modifiés. Alors, acceptez ce renvoi et vous verrez qu'on aura eu raison de le faire.

Il faut dire que les squatters – malgré le fait qu'on ait des divergences à leur sujet – ont quitté les lieux et qu'ils ont respecté les décisions de notre exécutif et de la Ville de Genève. Ne pourrait-on pas être ouverts et auditionner toutes les personnes concernées?

Ce soir, il est difficile de se prononcer sur cette proposition. Un renvoi à la commission des travaux ne veut pas dire que nous nous y opposons.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Vous allez renvoyer cette proposition à la commission des travaux, afin d'examiner les travaux complémentaires de rénovation de cette maison. Par rapport à ce qui a été dit précédemment, j'aimerais rappeler que l'histoire de la villa La Concorde n'est pas une histoire très simple pour le Conseil municipal. Elle a déjà donné lieu à de nombreux débats, et les diverses affectations précédemment proposées avaient toutes été refusées, car le Conseil municipal ne voulait pas entrer en matière sur des charges supplémentaires, liées à l'affectation de cette maison.

Je rappelle également que, suite à une demande précise du Service de la conservation du patrimoine de la Ville de Genève, il s'agissait de sauvegarder cette maison, de telle manière que l'on puisse, dans le futur, la restaurer. Il y avait donc, en fin de compte, deux objectifs à la proposition que vous aviez votée précédemment et à laquelle vous aviez accordé un crédit de rénovation. Je tiens à rappeler ces deux objectifs: la conservation du patrimoine et l'accueil de la CAMVAL, à Genève.

Or, suite à ce qui a été dit tout à l'heure et aux affirmations péremptoires d'une certaine conseillère municipale qui maintient sa position envers et contre tout et qui ne comprend pas toujours l'intérêt de la Ville de Genève, je tiens à rappeler que la CAMVAL est une association faitière, qui regroupe tous les réseaux mondiaux des villes. Son objectif est de fonder, à Genève, l'Organisation des villes unies, comme cela a été fait par les Etats qui ont fondé l'Organisation des Nations Unies.

C'est un objectif extrêmement important pour le prochain millénaire, puisque l'on sait que 80% de la population mondiale va résider dans les villes. L'objectif

de la CAMVAL est de mettre sur pied des relations entre les villes pour discuter, en particulier, des problèmes Nord-Sud, d'environnement et des problèmes de la qualité de vie, notamment en milieu urbain. Il s'agit d'un projet d'envergure, qui nécessite de la pugnacité et de la ténacité pour le faire aboutir.

Récemment, je suis allé au Koweït défendre la position de la Ville de Genève pour l'accueil de la CAMVAL, lorsque le Conseil des présidents s'y réunissait. M. Raymond Barre avait adressé une lettre au Conseil des présidents, l'informant qu'il voulait accueillir la CAMVAL, à Lyon, et qu'il mettait à sa disposition toutes les ressources financières nécessaires. Le Réseau mondial des villes a décidé que Genève, ville internationale ouverte sur le monde, correspondait plus à ses souhaits et que, pour des raisons de principe et en relation avec l'Organisation des Nations Unies, il décidait de rester à Genève, malgré la proposition farineuse de Lyon.

Mesdames et Messieurs, vous pouvez ergoter, comme l'a fait notre conseillère municipale verte, et dire qu'il vaudrait mieux attribuer cette maison à des associations d'habitants qui, de toute façon, viendront vous demander, par la suite, des subventions pour leur fonctionnement. Or le Conseil municipal ne voulait pas cela. C'est pour cette raison que cette villa a été affectée à la CAMVAL. D'ailleurs, suite au crédit de rénovation que vous avez voté, j'ai engagé la Ville de Genève à soutenir ce projet d'établissement de la CAMVAL à Genève, dans le but d'y réaliser, dans les années à venir, l'Organisation des villes unies. Il est difficile de revenir aujourd'hui en arrière.

Si vous ne comprenez pas cet argument d'importance lié à la politique extérieure de la Ville de Genève, je trouve cela regrettable. Nous avons toujours développé notre Ville dans le sens de l'ouverture au niveau international – ce qui a permis le développement économique de Genève – et nous continuerons dans ce sens.

Libre à vous, maintenant, et vous avez raison, d'examiner cette proposition en commission des travaux, si vous voulez voir quelles sont les charges supplémentaires qui vous sont proposées, mais je voulais rétablir la vérité quant aux orientations que nous avons données à l'affectation de cette maison.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Monsieur le président, vous transmettez au conseiller administratif Alain Vaissade le conseil de mieux écouter, même ses collègues de parti. Je n'ai jamais dit quoi que ce soit quant à l'affectation de cette villa, c'est M. Valance qui a soulevé la question de l'affectation, et les radicaux qui ont parlé de la CAMVAL. J'ai été extrêmement prudente et réservée, connaissant l'intérêt de M. Vaissade concernant la CAMVAL.

Personnellement, je pense qu'il ne faut justement pas lier la restauration de la villa La Concorde à l'installation de la CAMVAL. C'est très bien d'accueillir la CAMVAL à Genève. Elle est actuellement logée dans des locaux appartenant à la Ville de Genève, qui ont été restaurés. On aura certainement d'autres locaux à lui proposer, à d'autres endroits plus prestigieux de Genève. C'est très bien de restaurer La Concorde, je ne l'ai jamais mis en cause. C'est le fait de lier ces deux points que j'ai relevé précédemment. Mais, à cette séance, je n'ai jamais dit quoi que ce soit dans ce sens et j'aimerais que M. le conseiller administratif en prenne bonne note.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. L'essentiel, Mesdames et Messieurs, a été dit, je crois, par mon collègue Alain Vaissade. Je souhaiterais simplement rappeler que la discussion de ce soir a des aspects quelque peu surréalistes, puisque l'affectation de cette villa a été décidée par le Conseil municipal, les travaux sont engagés depuis un certain temps déjà, tout est sous toit, et j'espère que nous pourrions terminer tout cela pour le mois de juin. Une partie de ces travaux risquent de prendre un certain retard en raison, justement, des mauvaises surprises que nous avons découvertes. Mais, je le confirme ce soir, le chantier va bon train et j'espère que l'essentiel sera terminé pour le mois de juin, comme prévu.

Il ne s'agit donc, en vous proposant ce complément de crédit, que de mettre en forme ce qui est, malheureusement, une réalité, à savoir un dépassement sur ce crédit d'investissement. C'est donc par souci d'information que nous le faisons et, en l'occurrence, c'est d'ailleurs pour cela que j'avais demandé un vote possible sur le siège. L'information vous a été donnée de manière complète. Je signale, au passage, à M^{me} Künzler qu'il est exclu, voyez-vous, que les membres du Conseil administratif ou les fonctionnaires courent derrière des squatters pour leur arracher des fenêtres. Si tel est votre bon vouloir, si vous en avez le temps, personne ne vous en empêche, faites la police à la place de la police, ce n'est le rôle ni des magistrats ni des services municipaux.

A l'heure actuelle, après le dépôt de plainte et le constat d'huissier qui a été fait, aucune de ces fenêtres n'a été récupérée, aucune cheminée n'a été récupérée et les dégâts causés et constatés par huissier, je le répète, sont, eux, bien réels et il faut y faire face. Voilà ce que j'avais à dire ce soir. Nous vous donnerons évidemment d'autres compléments d'informations encore en commission.

M. Robert Pattaroni (DC). On peut relever que le Conseil administratif appartient un peu à tous, il n'est pas seulement d'un parti, et il est très heureux que M. Vaissade se soit exprimé en tant que magistrat soucieux du bien de la collectivité, non seulement dans le présent, mais aussi à l'avenir.

En ce qui nous concerne, vous connaissez notre intérêt pour le développement de la Genève internationale, sous toutes ses formes et, bien entendu, nous sommes tout à fait favorables à ce que Genève puisse accueillir, notamment, des organisations non gouvernementales, qui concourent à la réputation de notre cité.

Une fois de plus, comme cela a été le cas tout à l'heure par rapport à la statue en l'honneur des brigadistes, on constate que le mieux à faire consiste précisément à renvoyer la proposition en commission, pour compléter les explications, de façon que les conseillers municipaux puissent poser les questions qu'ils estiment devoir poser. C'est de cette manière, en général, qu'un projet mûrit et que, ensuite, il peut être approuvé avec un assentiment qui émane de la raison et pas seulement d'une certaine spontanéité.

M. Marco Ziegler (S). La position du groupe socialiste peut s'articuler en trois points de réflexion. Premier point: l'affectation de cette villa et le programme d'aménagement de la villa ont été décidés, et ce Conseil municipal doit se tenir à une certaine continuité. Il a fait savoir au Conseil administratif qu'il ratifiait son choix et qu'il le laissait mener à terme ce projet. Nous nous en tenons à cette position, il n'y a pas à y revenir, ce soir.

Deuxième point, le dépassement de crédit était prévisible. Là, également, il n'y a pas lieu d'y revenir, puisque le projet a été confié à un architecte mandaté par la Ville, que l'on nous dit que cet architecte travaille bien et qu'il est surveillé, comme il se doit, par les services internes de la Ville. Nous en donnons acte au Conseil administratif, nous n'allons pas «chipoter» sur les chiffres, nous pensons que le dépassement de crédit aurait justifié le vote en discussion immédiate, s'il n'y avait eu que cela.

On en arrive au troisième point de réflexion. Il est vrai que par rapport à ce que la commission avait décidé, quelques aménagements supplémentaires ont été ajoutés, hormis les deux points que je viens de citer. Et puis, il subsiste l'interrogation sur le mobilier. Est-ce le même mobilier que celui voté lors du premier crédit pour lequel on nous redemande un crédit? Ces quelques petits points de détail nous amènent à suivre la proposition de renvoi en commission des travaux avec, quand même, un préavis relativement favorable sur l'ensemble du projet.

Le président. Comme elle a été demandée, je mets aux voix la discussion immédiate.

Mise au voix, la proposition de discussion immédiate est refusée (0 oui et quelques abstentions).

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

10. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 881 300 francs destinés à «La Potinière», située au Jardin anglais (quai Général-Guisan), parcelle 41301, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, soit:
- un crédit de 1 860 100 francs destiné à la restauration et à l'agrandissement du bâtiment de «La Potinière»;
 - un crédit de 21 200 francs destiné au raccordement électrique du kiosque à musique (N° 409).

Préambule

Construit en 1896, le bâtiment qui abrite «La Potinière» est mentionné dans l'Inventaire suisse d'architecture (INSA, 1850-1920, Genève, p. 350).

A l'époque, très fréquenté, notamment par les touristes, cet établissement, ouvert pendant la bonne saison, est aujourd'hui en mauvais état.

En 1985, un architecte était mandaté pour étudier une rénovation et un agrandissement du restaurant, tout en maintenant le bâtiment d'origine. Une autre étude explorait les possibilités d'une démolition-reconstruction. Compte tenu des restrictions financières, le dossier était ensuite écarté des plans quadriennaux et restait en suspens.

Le 23 mars 1994, le Conseil administratif décidait d'attribuer à cet objet un montant de 80 000 francs et, le 17 septembre 1997, un crédit complémentaire de 64 000 francs, tous deux pris sur la ligne de crédit 20.11, «Etudes diverses», de la proposition de crédits d'études N° 138 votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989.

A la suite de ces décisions, le projet était confié à de nouveaux mandataires chargés d'étudier une restauration simple, respectueuse du patrimoine et des abords du lac.

Afin d'optimiser le rapport coût-rentabilité, sans oublier les aspects architecturaux, deux experts supplémentaires étaient mandatés pour des études de marché et d'installations de cuisine et de restaurant. Les conclusions de premières se retrouvent dans le chapitre budget prévisionnel d'exploitation. La participation d'un chef de cuisine à l'ensemble de l'étude garantit que le projet tient compte des réalités de la gestion actuelle d'un restaurant de ville.

Notice historique

Aussi modeste soit-elle, la construction du pavillon de «La Potinière» s'inscrit dans l'ambitieux programme du réaménagement du Jardin anglais élaboré en 1895, à la veille de l'Exposition nationale. Conscientes que cette dernière va attirer à Genève de nombreux touristes et visiteurs, les autorités municipales décident d'améliorer l'aspect général de la ville, mettant l'accent sur la rade, devenue à la suite des travaux du général Dufour, le centre de la cité.

La recomposition du Jardin anglais s'impose d'emblée, car «par sa situation même à l'une des extrémités du pont du Mont-Blanc, et le voisinage immédiat des embarcadères des bateaux à vapeur, cet emplacement mérite mieux que tout autre d'être arrangé et embelli avec des contours plus gracieux, par des plantations ornementales de manière que Genève puisse soutenir avantageusement la comparaison avec d'autres villes que l'on cite constamment comme modèles et qu'elle se présente aux nombreux visiteurs de 1896 de façon à mériter tous les éloges à tous égards.» (extrait des *Mémoriaux* du Conseil municipal 1894-1895).

Les plans du jardin sont établis par l'architecte-paysagiste allemand, lauréat du concours de décoration de la plaine pour l'Exposition nationale de 1896. Les travaux comportent deux volets, le premier consistant à changer la disposition et le style des plantations («sans rien toucher aux grands arbres»!), le second à transformer les kiosques et les pavillons existants, considérés comme peu adaptés aux exigences du nouveau site. Le but essentiel de l'opération – «donner au jardin de l'espace, de la perspective et de la profondeur» – sera atteint par la création des nouveaux axes, points de vue et lieux de convergence. Le choix d'emplacement pour chaque édifice sera dicté par la conception spatiale de l'ensemble. Le bâtiment de «La Potinière» marquera l'une des extrémités de l'axe principal du parc désigné par la grande fontaine et le kiosque à musique. Sa position privilégiée, avec une vue sur plusieurs allées, lui permettra de jouir d'une variété de perspectives. Une description détaillée du projet, contenue dans les *Mémoriaux* du Conseil municipal, nous donne une idée approximative de l'aspect primitif de l'édifice:

«... le pavillon à rafraîchissement sera entouré de tentes de couleur, supportées sur des mâts en fer et pouvant abriter environ 150 personnes assises. Six marches donneront accès sur la plate-forme dallée du pavillon d'une longueur d'environ 12 mètres sur 4 de large, où pourront se placer encore une cinquantaine de consommateurs; cette plate-forme sera à 1 mètre du sol, entourée d'une balustrade à jour. Ce pavillon se composera d'une cave avec ses dépendances, prenant jour au rez-de-chaussée par des soupiraux. Cette dernière communiquant pour le service à l'office du rez-de-chaussée par un petit escalier tournant et un monte-charge.

»Ce pavillon sera comme celui à musique construit en maçonnerie fer et verre d'un genre fantaisie et d'une hauteur totale de 7 mètres, il pourra se vitrer sur les faces latérales si cela est demandé, mais il sera exclusivement réservé aux consommateurs.»

Avec son toit plat à auvents saillants, ses parois ajourées et sa marquise en fer forgé, décorée de volutes, «La Potinière» de 1896 constitue, encore aujourd'hui, un bon exemple de la petite forme architecturale de la fin du siècle conjuguant un style éclectique avec des techniques modernes de construction.

Au cours du XX^e siècle, le bâtiment a fait l'objet de plusieurs projets de modifications et d'agrandissement dont certains seulement ont été réalisés. Parmi ces derniers, au printemps 1937, les architectes J.S. Buffat et A. Cingria construisent la terrasse occidentale de «la Potinière» avec une pergola en bois peint à motifs géométriques dans un style Art Déco. Parallèlement aux travaux relatifs à cet aménagement, les deux architectes transforment le sous-sol du pavillon pour créer les W.-C. publics (ces derniers sont accessibles par un petit escalier extérieur placé dans l'axe du bâtiment).

Les années 1940 marquent pour «La Potinière» une période de prospérité. Considérée comme un endroit très chic, elle attire une nombreuse et riche clientèle. Les tenanciers de l'établissement envisagent donc de nouvelles améliorations. En 1942, les travaux suivants sont réalisés: l'exécution d'un sol surélevé en carreaux klinker sur une partie de la terrasse, entre le restaurant et le kiosque à musique; la construction d'un bahut en marbre ajouré et fleuri; la pose d'écrans vitrés amovibles pour parer au vent et à la bise; la pose d'une tente en toile, à bras métalliques articulés. C'est à l'occasion de ces travaux que l'on supprime la marquise avec son lambrequin et les beaux piliers en fer, ne laissant subsister que les deux consoles latérales.

Enfin, en 1948-1949, les architectes L. et R. Pittet élaborent un nouveau projet pour l'agrandissement du pavillon maçonné, situé à l'arrière de la véranda. Il proposent d'y ajouter deux ailes annexes formant une légère saillie de part et d'autre du corps central. Les murs de soubassement de la nouvelle construction sont en pierre de Meillerie, le cordon d'encadrement est en roche et les murs en plots de ciment. Les toitures des annexes sont raccordées à la toiture existante. A l'intérieur, on crée un nouveau vestiaire, un office et un W.-C. avec lavabo séparé. Le local de chauffage est transféré dans la partie excavée de la nouvelle construction.

Depuis cette date, «La Potinière» n'a pas subi de réfections majeures et son état de conservation nécessite une restauration urgente.

Concertations avec la population

Du fait de sa situation, ce bâtiment ne concerne pas seulement un quartier ou un groupe d'habitants, mais toute la population de Genève, raison pour laquelle il n'a pas été jugé utile de recourir à d'autres voies d'information que les procédures d'autorisation de construire, avec publication dans la *FAO*, et la procédure parlementaire.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc.

La proposition répond aux questions écrites suivantes:

- N° 1021, séance du 13.9.1983, de M. Claude Ulmann, demandant la réfection du kiosque du Jardin anglais afin d'améliorer les conditions des musiciens et des auditeurs lors de concerts;
- N° 1041, séance du 3.11.1987, de M^{me} Christiane Beyeler, soulevant le problème de la drogue et interpellant le Conseil administratif à propos des mesures qui pourraient être prises afin que le Jardin anglais redevienne un lieu d'animation;
- N° 1095, séance du 14.9.1988, de M. Olivier Cingria, interrogeant le Conseil administratif sur la réfection et la réorganisation des locaux des jardiniers du Jardin anglais.

Exposé des motifs

On serait en droit d'attendre que «La Potinière», au vu de sa situation exceptionnelle, au centre-ville, en bordure du lac au Jardin anglais, concoure à soutenir l'image de marque de Genève.

Il en va actuellement tout autrement, et ce regrettable état de fait tient tant à la vétusté du bâtiment qu'à l'aspect négligé dont ses abords immédiats sont l'objet.

Le pavillon est en effet dans un état déplorable, alors que le baraquement qui lui est accolé, d'une improvisation douteuse, témoigne du bricolage général appliqué à toutes les parties du bâtiment ainsi qu'à ses terrasses. Le stockage des poubelles à cet endroit, la saleté et la présence de graffiti ajoutent encore une touche sombre à ce tableau. Il convient enfin de mentionner l'attrait «peu orthodoxe» qu'exercent les W.-C. publics au sous-sol de «La Potinière» et la fréquentation du Jardin anglais par les trafiquants de drogue.

C'est ainsi que «La Potinière» est aujourd'hui délaissée par le public et qu'elle suscite l'étonnement, voire le mécontentement des touristes (900 000 par an!) qui traversent ce secteur.

Pour toutes ces raisons, des mesures énergiques visant à rendre le Jardin anglais à l'ensemble de la population et à permettre l'exploitation optimale de «La Potinière» doivent impérativement être prises. La rénovation de cet établissement et son ouverture toute l'année œuvrent en ce sens.

- Il est indispensable de déplacer la scène de la drogue qui s'y déroule (condition *sine qua non*) et d'améliorer la sécurité dans le parc et à ses abords (parking du Mont-Blanc, passage sous le pont).
- Il est nécessaire de déplacer les W.-C. publics situés au sous-sol de «La Potinière». Leur accès à l'ouest est inadmissible, car il crée de multiples nuisances et notamment une rupture dans le fonctionnement du restaurant, interdisant une relation directe entre l'établissement et sa terrasse ouest. Une étude sera entreprise afin de mettre à disposition du public fréquentant le Jardin anglais des W.-C. préfabriqués.
- Il faut renoncer au stand de «glacier» situé au nord, entre «La Potinière» et le restaurant Le Bateau, car il sert également des plats (pizzas, etc.) et sa terrasse s'est beaucoup étendue. Ce développement nuit aux autres établissements présents (Le Lacustre, Le Bateau, La Potinière) et rend la concurrence difficile.
- En ce qui concerne le traitement des aménagements extérieurs, le rapport entre le minéral et le végétal devrait être revu afin qu'un équilibre puisse être trouvé. En effet, la construction du parking sous lacustre, avec les aménagements induits par un tel ouvrage, a provoqué dans la partie ouest un élargissement excessif et sans qualité des chemins. Il faudrait probablement repenser à l'axe qui organise le Jardin anglais depuis la grande fontaine de bronze, le kiosque à musique, «La Potinière» et le Monument national.
- Des mesures de protection contre le bruit devront être prises, tant pour les terrasses que pour le bâtiment.
- L'amélioration de l'éclairage public et de l'entretien du passage sous le pont du Mont-Blanc sont également souhaitables.

Obligation légale

Ce projet de restauration répond à l'obligation qu'a la commune d'entretenir son patrimoine.

Description de l'ouvrage

«La Potinière» se situe au Jardin anglais, entre le kiosque à musique à l'est et le Monument national à l'ouest.

Le projet est composé de deux parties: d'une part, la restauration du bâtiment existant avec restitution de la marquise face au kiosque à musique et, d'autre part, un agrandissement s'appuyant sur la façade ouest. Cet agrandissement nécessite la suppression des W.-C. publics au sous-sol du bâtiment existant et de l'édicule en bois qui est accolé à la façade ouest.

Le programme du projet correspond aux données d'une exploitation annuelle de l'établissement et non plus saisonnière, comme c'est le cas actuellement. L'agrandissement de «La Potinière» s'inscrit dans l'optique d'une réappropriation à long terme du site du Jardin anglais par la population genevoise, que le contexte de fréquentation actuelle tend à interdire.

La partie existante est transformée. Elle comprend un niveau surélevé, occupé aujourd'hui essentiellement par la cuisine. Le déplacement de cette dernière dans l'agrandissement libère une surface pour créer un café-restaurant d'environ 60 places avec des vues exceptionnelles, notamment sur le lac. La restitution de la marquise permet l'aménagement d'une terrasse couverte face au kiosque à musique, rappelant ainsi un rapport architectural oublié.

Le sous-sol du bâtiment existant est transformé et agrandi. Il comprend des locaux techniques et de service (chaufferie, annexes de la cuisine, sanitaires pour le personnel et W.-C. pour la clientèle). Les locaux pour la ventilation et la production de froid sont situés sous l'agrandissement. Un W.-C. pour les personnes à mobilité réduite est accessible depuis le hall d'entrée au rez-de-chaussée.

La partie nouvelle, qui s'appuie sur la façade ouest du bâtiment existant, face au Monument national, comprend un restaurant-salle de réunion d'environ 50 places ouvert sur la ville et le lac, l'entrée principale au sud avec bar-réception, et la cuisine avec entrée de service et de livraisons au nord.

Les espaces extérieurs comprennent trois terrasses: la terrasse est, sous les arbres existants, dans le prolongement de la marquise face au kiosque à musique, la terrasse ouest, délimitée par les murets existants, et enfin la terrasse sud, du côté de l'horloge fleurie.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux*Fondations*

- Partie existante:
Le radier dans la partie existante est maintenu avec une reprise en sous-œuvre du mur contigu à l'agrandissement.

- Agrandissement:
Les fondations, dalle de fond et éléments du sous-sol, seront en béton armé.

Structures

- Partie existante:
Les murs porteurs en maçonnerie sont maintenus. Une structure verticale de piliers métalliques sera mise en place sur la façade est. Elle supportera la marquise.
- Agrandissement:
Les structures verticales de la nouvelle partie du bâtiment seront composées d'un mur en béton armé et de piliers métalliques. La dalle sur vide sanitaire ainsi que le sous-sol agrandi seront en béton armé.

Toitures

- Partie existante:
La toiture est maintenue dans sa configuration actuelle. Un revêtement étanche, une isolation thermique et un faux-plafond seront posés.
- Agrandissement:
La toiture est prévue plate. Elle est composée d'une structure porteuse métallique. Des tôles profilées supportent le dispositif d'isolation thermique et d'étanchéité. La structure porteuse est cachée par un faux-plafond. Valeur $K = 0.238$ pour l'ensemble des toitures.

Façades

- Partie existante:
Une sous-structure métallique reprenant le principe du module existant sur la partie ouest compose avec le bâtiment en maçonnerie. L'ancienne marquise est restituée.
- Agrandissement:
La façade est composée d'une sous-structure métallique avec des allèges peintes.

Vitrages

Les fenêtres, portes-fenêtres et portes seront en métal et vitrages isolants à coefficient $K = 1,70 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$.

La protection solaire se fera par des stores extérieurs en toile.

1954

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)

Proposition: «La Potinière»

Cloisons

Les cloisons au sous-sol seront constituées de maçonnerie en brique de terre cuite crépée, et peintes, sauf pour les locaux W.-C. et lavabos qui seront revêtus de faïences.

Le mur de séparation entre la cuisine et la salle de réunion sera «F60», selon les prescriptions de protection contre le feu. Il en ira de même du vitrage séparant le hall d'entrée de la cuisine.

Sols

Tous les sols seront en carrelage.

Conception énergétique

Chauffage

La production de chaleur est assurée par une chaudière atmosphérique à gaz. Son fonctionnement est asservi à la demande des différents consommateurs.

Un chauffage statique, équipé de radiateurs placés près des vitrages, permet le maintien des conditions d'ambiance de base.

Les conditions de confort sont assurées par une installation de ventilation répartie en trois secteurs distincts.

Le système est piloté par une régulation programmable en fonction de l'occupation et de la température extérieure.

Ventilation

Les locaux du sous-sol sont ventilés par une aspiration d'air reliée au monobloc de traitement et d'évacuation d'air.

La ventilation des salles et de la cuisine est munie d'un monobloc placé dans une centrale située au sous-sol et qui comprend un récupérateur de chaleur ainsi que la batterie de préchauffage.

L'installation est étudiée pour assurer trois zones d'ambiance réglées différemment, soit les deux zones restaurant, avec réglage des conditions d'ambiance en fonction du confort souhaité, et la zone cuisine, avec évacuation des importantes charges internes inhérentes aux appareils de cuisson.

Sanitaire

Le préchauffage de l'eau chaude sanitaire est assuré par un système de récupération de chaleur sur les compresseurs frigorifiques de la chambre froide. Le

complément est fourni par l'intermédiaire d'un bouilleur à accumulation relié au primaire de la chaufferie.

Electricité

- Protection contre la foudre et mise à terre:
Installation d'un système de protection contre la foudre selon le système de la cage de Faraday comprenant un maillage en toiture qui sera relié à la ceinture placée dans le terrain autour du bâtiment.
Mise à terre des éléments métalliques et connexions avec les diverses introductions.
- Provisoire de chantier:
Installation provisoire pendant toute la durée du chantier comprenant des tableaux électriques et un éclairage de chantier.
- Distribution:
Installation d'une distribution destinée à alimenter les divers équipements électriques qui seront raccordés à un tableau électrique.
- Eclairage technique:
Installation dans les locaux techniques et de service d'un éclairage simple composé de luminaires comprenant des tubes fluorescents.
- Eclairage restaurant:
Installation dans la zone clientèle de luminaires d'un design simple pour permettre un éclairage des tables ainsi qu'un éclairage d'ambiance.
Le choix porte sur des modèles économiques.
- Sonorisation:
Installation d'un réseau de haut-parleurs dans la zone clientèle du restaurant pour permettre la diffusion de musique d'ambiance.
- Détection incendie:
Installation dans l'ensemble des locaux de détecteurs d'incendie automatiques couplés à une centrale permettant le traitement des alarmes et leur transmission ainsi que l'arrêt des installations de ventilation.
- Anti-intrusion:
Equipement des points d'accès avec un appareillage permettant de déceler une intrusion, ainsi qu'un réseau de lignes aboutissant à une centrale traitant les alarmes.
- Téléphone:
Installation de lignes téléphoniques pour l'exploitation du restaurant ainsi que d'une cabine téléphonique.

- Télévision:
Equipements de quelques prises de télévision.

Froid

Deux installations frigorifiques complètes automatiques assurent le refroidissement d'une part de la chambre de congélation (-20 -22°) et de l'armoire cuisine de congélation (-30°) et d'autre part de la chambre froide (+1 +3°), du local poubelle (+4 +6°), de l'armoire frigorifique de cuisine (-10°) et du comptoir de la salle de restaurant (-10°).

La chambre de congélation et la chambre froide sont situées dans la nouvelle partie du sous-sol. Il s'agit d'une combinaison de chambres démontables construites à partir de panneaux standard, y compris les éléments nécessaires pour la subdivision des chambres. Le revêtement intérieur et extérieur est en tôle galvanisée laquée blanc et le revêtement des éléments de plancher en contreplaqué collé recouvert d'une couche de polyester antidérapant.

Programme et surfaces

1. <i>Sous-sol</i>	m ²	m ²
<u>Bâtiment existant</u>		76,60
01 Chaufferie	6,75	
02 Bureau	5,35	
03 Préparation	9,80	
04 Economat	3,00	
05 Vin	4,75	
06 Service femmes	3,60	
07 Service hommes	9,50	
08 Service douche	1,00	
09 W.-C. clientèle femmes	6,30	
10 W.-C. clientèle hommes	5,45	
11 Dégagements + circulations	19,80	
12 Disponible	1,30	
<u>Agrandissement</u>		53,40
13 Local ventilation	21,00	
SI Electricité		
SI Eau-Gaz		
PTT		
14 Locaux «froid»	16,70	
15 Disponible	5,10	
16 Dégagements + circulations	10,60	
Total surface sous-sol:		<u>130,00</u>

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)
 Proposition: «La Potinière»

1957

2. *Rez-de-chaussée:*

<u>Partie existante</u>		76,55
01 Café-restaurant	76,55	
<u>Agrandissement</u>		205,55
02 Entrée bar réception	20,50	
03 Cuisine	35,55	
04 Local poubelles	3,05	
05 Dégagements + circulations	11,90	
06 Salle restaurant	58,00	
Total surface rez-de-chaussée:		<u>205,55</u>
Total surface des locaux:		<u>335,55</u>

Estimation du coût

<i>Crédit I: La Potinière</i>	Fr.	Fr.
0 <u>Terrains</u>		p.m.
00 Etudes préliminaires, etc.		
1 <u>Travaux préparatoires</u>		92 000
10 Relevés, études géotechniques, etc.	6 700	
11 Déblaiement, préparation du terrain	48 000	
13 Installation de chantier en commun	8 500	
19 Honoraires	28 800	
2 <u>Bâtiment</u>		1 241 400
20 Excavation	25 600	
21 Gros œuvre 1	217 200	
22 Gros œuvre 2	237 500	
23 Installations électriques	70 800	
24 Chauffage ventilation	89 000	
25 Installations sanitaires	116 000	
27 Aménagements intérieurs 1	45 800	
28 Aménagements intérieurs 2	105 500	
29 Honoraires	334 000	
3 <u>Equipements d'exploitation</u>		335 000
33 Installations électriques	21 300	
34 Ventilation et réfrigération	117 200	
35 Installations sanitaires cuisine	106 500	
36 Honoraires	90 000	
4 <u>Aménagements extérieurs</u>		36 000
41 Constructions	10 700	
45 Conduites de raccordement aux réseaux	12 800	

1958 SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)
 Proposition: «La Potinière»

46 Petits tracés	8 500	
49 Honoraires	4 000	
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		85 200
51 Autorisations	55 400	
52 Maquette, reproductions, documents,	29 800	
55 Prestation du maître de l'ouvrage	p.m.	
56 Autres frais secondaires	p.m.	
57 Réserve	p.m.	
58 Compte d'attente pour provisions et réserves		90 000
– réserve pour renchérissement	p.m.	
– réserve pour imprévus (5%)	90 000	
9. Ameublement et décoration (à la charge du gérant)		<u>p.m.</u>
Sous-total I:		1 879 600
54. Financement à partir du début de l'année du vote du crédit, soit en principe le 1 ^{er} janvier 1999		
Intérêts intercalaires sur le crédit de construction		
$\frac{1\ 879\ 600 \times 27 \times 5,0\%}{2 \times 12} =$		105 727
<u>Fonds municipal d'art contemporain</u> 1% de 1 879 600		<u>18 796</u>
Sous-total II:		2 004 123
A déduire:		
Attribution, par le Conseil administratif, de deux montants prélevés sur le poste «Etudes diverses» du crédit d'étude N° 138 voté par le Conseil municipal le 25 avril 1989		
– le 23 mars 1994 :		80 000
– le 17 septembre 1997 :		<u>64 000</u>
		1 860 123
Total crédit I demandé:		1 860 100
<i>Crédit II: raccordement de distribution de l'énergie électrique du kiosque à musique</i>		
Il s'agit de renforcer la ligne et d'augmenter la puissance de 85 à 100 ampères, afin de pouvoir accueillir toutes sortes de formations musicales.		
1. Fourniture de l'énergie électrique (droit de raccordement finance de branchement SIG)	16 378	
2. Fouilles:	4 792	
Total crédit II demandé:		<u>21 200</u>
Total du crédit demandé:		<u>1 881 300</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de juillet 1998 et ne comprennent aucune hausse.

Prix du m³ SIA

Le volume restauré et construit est de 1674 m³, ce qui, rapporté au coût du chapitre CFC 2 (1 306 400 francs), donne un rapport de 780 francs le m³ SIA.

Autorisation de construire

Ce projet de restauration-agrandissement fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° B 95129, déposée le 8 octobre 1997 et délivrée le 14 mai 1998.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 6 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 15 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est le 30 mars 2001.

Régime foncier

Le bâtiment de «La Potinière» occupe une partie de la parcelle 4130, feuille 6, section Cité de notre commune, dénommée Promenade du Lac - Jardin anglais, d'une surface totale de 25 430 m², propriété privée de la Ville de Genève.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le N° 20.08.2 du 17^e plan financier quadriennal 1997-2000 pour un montant de 1 300 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Exposé des motifs concernant l'exploitation et la rentabilité

Durant l'année 1995, une étude détaillée d'analyse du marché de la restauration locale conduisant à une proposition concrète de positionnement et de stratégie commerciale a été effectuée par un consultant professionnel en communication-marketing, sur mandat du Conseil administratif.

Les résultats de cette étude concluent à l'aménagement de l'actuel restaurant de «La Potinière» en un établissement à exploitation annuelle offrant une restauration soignée de bon niveau avec service en salle et sur terrasse en été.

Par ailleurs, elle met en évidence le caractère et la situation exceptionnelle des lieux comme facteurs garantissant une forte fréquentation et assurant le succès de l'exploitation future.

Enfin, elle préconise les recommandations suivantes, lesquelles ont été prises en compte dans l'étude du projet de rénovation:

- La nouvelle Potinière sera un endroit accueillant et convivial.
 - Elle deviendra un point de rencontre pour les Genevois et pour les touristes.
 - Elle proposera une restauration simple, créative, mais avant tout d'excellente qualité, et servira également des consommations courantes.
 - Elle pratiquera des prix modestes à moyens.
 - Son image sera très typée et facile à identifier dans le paysage des restaurants de Genève.
 - C'est par une offre spécifique bien profilée qu'elle se créera son créneau.
- Le fermage ne devrait pas être confié à une chaîne.
 - Le gérant sera un professionnel de haut niveau, dynamique et talentueux
 - Le gérant s'investira et sera totalement disponible pour l'exploitation de cet établissement, avec une équipe de 6-8 personnes.
- Le propriétaire décidera du mode d'exploitation, laquelle sera annuelle et l'établissement, qui comprendra 110 places à l'intérieur (50 places au restaurant, 60 places au café-restaurant) et 150 places sur la terrasse extérieure, servira une moyenne annuelle de 250 repas par jour.
 - Le propriétaire recherchera par voie de concours public un fermier en fonction de ce choix préalable.
 - La recherche du fermier se fera sur la base d'un cahier des charges précis et complet.
 - Le fermier sera choisi avant le début des travaux d'aménagement, afin qu'il puisse se prononcer sur les choix techniques en relation avec la future exploitation.
- La Ville de Genève, propriétaire de l'établissement, garantira la salubrité du site et le maintien de l'ordre.
- Un contrat de fermage type sera conclu entre le propriétaire et l'exploitant sur la base d'un chiffre d'affaires annuel estimé à 1 000 000 de francs environ, avec un loyer annuel calculé selon un taux de 7%, soit environ 70 000 francs de revenus par an destinés à amortir le montant des travaux de rénovation de 1 860 100 francs sur une période de 25 ans et demi.

En conclusion, la réalisation de la nouvelle Potinière pourra s'inscrire dans un projet global de réhabilitation du Jardin anglais qui, par sa situation exceptionnelle, deviendra un élément dynamique de première importance de la stratégie de promotion économique et culturelle de Genève, tout en lui offrant un support digne de l'image qu'elle doit donner d'elle-même.

Crédit I: La Potinière

Charge financière annuelle sur 2 004 123 francs
comprenant les intérêts au taux de 5% 100 206

Crédit II: Raccordement du kiosque

Charge financière annuelle sur 21 200 francs comprenant les intérêts
au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 5 annuités 4 900

Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le Service d'architecture est gestionnaire du crédit de construction. La Gérance immobilière municipale est le service bénéficiaire des deux objets.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 860 100 francs destiné à la restauration et à l'agrandissement de «La Potinière» située au Jardin anglais (quai Général-Guisan), parcelle 41301, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 860 100 francs.

Art. 3. – Un montant de 18 796 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 80 000 francs du crédit d'étude voté le 25 avril 1989 et de 64 000 francs du crédit d'étude complémentaire voté le 17 septembre 1997, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

PROJET D'ARRÊTÉ II

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 21 200 francs pour le raccordement électrique du kiosque à musique.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 21 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2002 à 2006.

Annexe: 1 plan de situation.

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, je dirais que c'est une bonne chose que cette proposition nous ait été présentée. «La Potinière» représente beaucoup pour les habitants de la ville, mais son sort dépasse aussi l'intérêt de ces seuls habitants. C'est la raison pour laquelle nous renverrons très volontiers cette proposition à la commission des travaux.

Je voudrais souligner, Monsieur le président, une phrase, qui nous a fait particulièrement plaisir, qui se trouve à la page 4 de la proposition, et qui dit ceci: «Du fait de sa situation, ce bâtiment ne concerne pas seulement un quartier ou un groupe d'habitants, mais toute la population de Genève». Je trouve que le Conseil administratif marque des points dans sa façon d'exposer à la population genevoise que la Ville n'est pas une commune comme les autres, mais qu'elle a une responsabilité globale par rapport au canton de Genève, et que nous, en tant qu'habitants de Genève, devons souvent considérer les propositions, considérer notre patrimoine administratif, comme étant un patrimoine d'ordre cantonal, qui va même souvent au-delà du canton. Bravo, donc, pour cette petite phrase qui n'est pas encore habituelle dans les propositions du Conseil administratif.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.

11. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 9 437 500 francs destiné à assurer l'entretien courant de diverses voies publiques et ouvrages d'art (N° 410).

1. Introduction

Lors de l'élaboration du projet de budget 1996, le Conseil administratif prenait la décision d'amputer le budget de la Division de la voirie de 3 000 000 de francs sur le groupe des comptes 230402.314 et 230428.314, destinés à assurer annuellement l'entretien courant des voies publiques de la Ville, ceci pour répondre non seulement aux dispositions légales fixées par la loi sur les routes, mais aussi pour assurer une sécurité optimale à tous les usagers du domaine public communal.

Ainsi, le total de ces lignes budgétaires s'est réduit de 4 820 000 francs à 1 820 000 francs (au budget 1996). Ce montant a été reconduit pour 1997 et 1998, exception faite du compte 230428.31470 – voies, routes (contrats de déneigement - voir ci-après).

Rappelons brièvement que ces deux groupes comportent quatre sous-comptes, dont les montants se répartissent comme suit:

N° 230402.31470: voies, routes	500 000 francs (soit moins de 3 000 000 de francs)
N° 230402.31471: ouvrages d'art	650 000
N° 230402.31472: canalisations	500 000
N° 230428.31470: voies, routes	170 000 (contrats de déneigement - 1996)
N° 230428.31470: voies, routes	165 000 (contrats de déneigement - 1997)
N° 230428.31470: voies, routes	120 500 (contrats de déneigement - 1998)

Si jusqu'en 1995 le Conseil administratif pouvait suivre aux obligations légales grâce au budget, il est depuis 1996 contraint de recourir à des demandes de crédit d'investissement pour s'assurer les ressources minimales, afin de pouvoir confier ces travaux d'entretien à des tiers.

Concernant le calcul des coûts, le montant des travaux décrits ci-après a été établi sur la base de la série de prix de la Société suisse des entrepreneurs de 1997. Il en ressort que les prix moyens vont de 150 à 450 francs le mètre carré, en fonction du type de travaux, allant du remplacement d'enrobés de chaussée à la reconstruction complète de trottoir. (On constatera que ce prix est resté inchangé depuis 1995, ceci étant dû à une stagnation du coût de construction.)

2. Description et estimation des coûts

2.1 *Entretien des chaussées, trottoirs, itinéraires cyclables et aménagements liés, tels que passages de sécurité, îlots, ordonnancement du stationnement, etc.*

En règle générale, il s'agit de remplacer des revêtements tant en enrobés qu'en béton et d'intervenir localement sur les fondations et les aménagements intégrés et immédiatement contigus, compte tenu des constats de dégradation, des priorités qui en résultent et de la nécessaire coordination de ces travaux avec ceux des autres services publics (SIG, DAT, TPG).

Ce sont en principe les voies suivantes, qui feront l'objet d'intervention: le coût pris en considération est de 150 francs/m² pour les objets suivants:

2.1.1 <u>Quai Gustave-Ador</u>	
Tronçon: place Traînant / rue des Eaux-Vives	1 500 000
(Nombre de m ² considérés = 10 000)	
2.1.2 <u>Quai Général-Guisan</u>	
Tronçon: rue Pierre-Fatio / place du Port	845 000
(Nombre de m ² considérés = 6300)	

1966 SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)
Proposition: entretien de voies publiques et ouvrages d'art

2.1.3	<u>Pont du Mont-Blanc</u> Tronçon: ouvrage complet (de joint à joint de dilatation) y compris les trottoirs (Nombre de m ² considérés = 5000)	830 300
2.1.4	<u>Rue des Deux-Ponts</u> Tronçon: rue du Vélodrome / quai Ernest-Ansermet (Nombre de m ² considérés = 2500)	375 000

Le coût pris en considération pour l'objet ci-après est de 350 francs/m², car il s'agit de reprendre complètement l'infra et la superstructure de la chaussée:

2.1.5	<u>Artère au droit de l'Horloge fleurie et du Monument national</u> Tronçon: pont du Mont-Blanc / quai Général-Guisan (Nombre de m ² considérés = 4500)	1 575 000
-------	--	-----------

Sur la rue mentionnée ci-dessous, il s'agit d'intervenir sur l'intégralité de la fondation, sur les collecteurs, ainsi que sur les aménagements intégrés et immédiatement contigus.

Le coût pris en considération pour la reconstruction de la chaussée est de 350 francs/m².

Pour les collecteurs en système séparatif, le montant considéré est en moyenne de 3030 francs/m.

2.1.6	<u>Rue des Peupliers</u> Tronçon: chaussée complète (Nombre de m ² considérés = 3240)	1 134 000
	Collecteurs système séparatif (Nombre de m considérés = 426)	1 290 725

2.2 Ouvrages d'art

Actuellement le compte budgétaire «230 402 318 50 - honoraires» d'un montant de 80 000 francs ne nous donne pas les moyens d'inspecter d'une façon systématique nos ouvrages d'art, passages inférieurs et supérieurs confondus, selon la recommandation SIA 169, à savoir de les confier à des mandataires qualifiés:

1. la vérification de la sécurité structurale des ouvrages (superstructure, piles et culées) (par ouvrage 10 000 francs);
2. une opération de surveillance. Il s'agit de constater l'état actuel ainsi que de déterminer les conséquences sur l'entretien et le renouvellement (par ouvrage 7000 francs);
3. une fiche technique ou figurent les caractéristiques de l'ouvrage ainsi qu'un plan (par ouvrage 3000).

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi) 1967
Proposition: entretien de voies publiques et ouvrages d'art

Ce sont en principe les ouvrages d'art suivants:

2.2.1	<u>Pont de la Machine</u> (art 1, 2, 3)	20 000
2.2.2	<u>Passerelle piétonne en Ile</u> (art 1, 2, 3)	20 000
2.2.3	<u>Pont Charles-Galland - boulevard Jaques-Dalcroze</u> (art 3)	3 000
2.2.4	<u>Pont Charles-Galland - boulevard Helvétique</u> (art 3)	3 000
2.2.5	<u>Pont de Sous-Terre</u> (art 1, 2, 3)	20 000
2.2.6	<u>P.I. pour piétons - pont de Sous-Terre rive gauche</u> (art 1, 2, 3)	20 000
2.2.7	<u>P.I. pour piétons - pont de Sous-Terre rive droite</u> (art 1, 2, 3)	20 000
2.2.8	<u>Passerelle de l'Ecole-de-Médecine</u> (art 1, 2, 3)	20 000
2.2.9	<u>Passerelle piétonne de la Pisciculture</u> (art 3)	3 000
2.2.10	<u>Galerie protection piéton sentier des Falaises Saint-Jean</u> (art 3)	3 000
2.2.11	<u>Pont de Saint-Georges</u> En octobre 1997, nous avons procédé à une inspection de l'ouvrage, y compris les deux passages inférieurs qui lui sont liés. Il en ressort que l'ouvrage est en bon état général. Les dégâts sont localisés aux parties extérieures du tablier et au droit des joints transversaux. Ils résultent d'une défaillance de l'étanchéité sur les bords du tablier et des joints transversaux, ainsi que celle de certaines parties des PI piétons, galeries et chambres SP. Les éléments importants de structure ne sont pas touchés, à part deux têtes de précontrainte. L'étanchéité générale, ainsi que celle du joint longitudinal, est en bon état. Pour remédier à cet état de fait, le montant demandé permettra de réaliser, à l'aide de mandataires, le projet de réfection dudit ouvrage et ceci jusqu'à l'appel d'offres et comparaison de ces dernières, afin d'établir une proposition de demande de crédit de réfection. Montant du projet de réfection	74 000
2.2.12	<u>Galerie Technique des Rues-Basses</u> Cet ouvrage construit en 1987 a fait l'objet d'une convention d'exploitation d'entretien avec les différents utilisateurs à savoir les Services industriels de Genève, Swisscom, ainsi que les Transports publics genevois. Cette convention stipule que 38,13% sont à charge de la commune de la Ville de Genève. Montant incombant à la Ville de Genève	100 000

1968

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)
Proposition: entretien de voies publiques et ouvrages d'art

2.3 *Réfection ou reconstruction des arrêts et tronçons de voies des Transports publics genevois*

Il convient à cet égard de citer l'article 10 du cahier des charges, relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, du 14 décembre 1987 (H1 55.04):

1. «L'entretien du revêtement de chaussées, de parties de chaussées et de tout autre site propre réservé aux TPG, se trouvant dans l'emprise des voies ferrées, incombe à l'Etat s'il s'agit de routes cantonales et aux communes s'il s'agit de routes communales.
2. Il en est de même pour les frais d'entretien des places d'arrêts de chaussées, de parties de chaussée et de tout autre site propre réservé aux véhicules des TPG, des places de rebroussement et de stationnement et des refuges, ainsi que ceux occasionnés par l'entretien des parties de chaussées se trouvant dans l'emprise des voies ferrées».

De façon générale, les interventions sont motivées par l'état de dégradation, lorsque que notamment la sécurité et le confort des usagers des transports collectifs ne sont plus garantis. Le coût pris en considération pour la reconstruction de la chaussée est de 200 francs/m². Pour les zones d'arrêts de 250 francs/m².

2.3.1 Rue des Eaux-vives

Tronçon: rue Merle-d'Aubigné / quai Gustave-Ador

(Nombre de m² considérés = 1200 pour la chaussée)

(Nombre de m² considérés = 300 pour zones arrêts) 315 000

3. **Récapitulation**

2.1 *Entretien des chaussées, trottoirs, itinéraires cyclables et aménagements liés, tels que passages de sécurité, îlots, ordonnancement du stationnement, etc.*

Fr.

2.1.1	Quai Gustave-Ador	1 500 000
2.1.2	Quai Général-Guisan	845 000
2.1.3	Pont du Mont-Blanc	830 300
2.1.4	Rue des Deux-Ponts	375 000
2.1.5	Artère au droit de l'Horloge fleurie et du Monument national	1 575 000
2.1.6	Rue des Peupliers: chaussée	1 134 000
2.1.6	collecteurs	1 290 725
2.2	<i>Ouvrages d'art</i>	
2.2.1	Pont de la Machine	20 000
2.2.2	Passerelle piétonne pont de la Machine - Ile	20 000
2.2.3	Pont Charles-Galland - boulevard Jaques-Dalcroze	3 000

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi) 1969
 Proposition: entretien de voies publiques et ouvrages d'art

2.2.4 Pont Charles-Galland - boulevard Helvétique	3 000
2.2.5 Pont de Sous-Terre	20 000
2.2.6 P.I. pour piétons - pont de Sous-Terre rive gauche	20 000
2.2.7 P.I. pour piétons - pont de Sous-Terre rive droite	20 000
2.2.8 Passerelle de l'Ecole-de-Médecine	20 000
2.2.9 Passerelle piétonne de la Pisciculture	3 000
2.2.10 Galerie de protection piéton sentier des Falaises	3 000
2.2.11 Pont de Saint-Georges	74 000
2.2.12 Galerie Technique des Rues-Basses	100 000
2.3 <i>Réfection ou reconstruction des arrêts et tronçons de voies des Transports publics genevois</i>	
2.3.1 Rue des Eaux-Vives	315 000
	8 171 025
Divers et imprévus environ, 10%	817 070
	8 988 095
Intérêts intercalaires $\frac{8\,988\,095 \times 5,0 \times 24}{2 \times 100 \times 12}$	449 405
	9 437 500
Total de la demande de crédit destiné à assurer l'entretien courant de diverses voies publiques et ouvrages d'art	

4. Programme des travaux

La durée des travaux est estimée à 24 mois. La date prévisionnelle d'exploitation est 2001.

5. Plan financier quadriennal (PFQ)

Un précédent train de crédit a été voté par le Conseil municipal le 4 juin 1996. Celui présenté aujourd'hui s'inscrit dans le cadre du 17^e programme financier quadriennal 1998-2001 sous les rubriques 102.39.02 et 102.39.04 «entretien et rénovation du domaine public».

6. Budget prévisionnel d'exploitation

Les travaux n'entraîneront pas de charges d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 1 222 200 francs.

7. Maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service de l'entretien du domaine public, le service bénéficiaire est le Service de l'entretien du domaine public.

1970

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)
Proposition: entretien de voies publiques et ouvrages d'art

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 9 437 500 francs destiné à assurer l'entretien courant des diverses voies publiques et ouvrages d'art.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 437 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2002 à 2011.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). En tant que membre de la commission des finances et faisant partie de ceux qui sont sensibles à la gestion de notre Ville, je tiens à relever que, lors de nos dernières séances, il y a trois semaines, nous avons renvoyé quatre propositions à la commission des travaux pour un montant de près de 17 millions, et j'avais attiré l'attention de notre Conseil afin de ne pas dépasser les 100 millions d'investissement prévus et d'essayer de juguler notre dette.

Aujourd'hui, nous allons à nouveau renvoyer quatre propositions, pour un montant total de 12 millions et demi, à la commission des travaux, plus celle que nous avons renvoyée à la commission des beaux-arts, mais dont le montant est

anodin, ce qui fait que l'on se retrouve à près de 30 millions de francs, en deux séances, à l'étude des commissions. Vous me direz que ces crédits ne sont pas encore votés, mais nous devons faire attention aux investissements, et je crois que tous les partis politiques représentés dans cette salle doivent essayer de juguler notre dette relative aux investissements, sans oublier de réorganiser nos aménagements et nos restaurations.

Je tiens à ce que cela figure au *Mémorial* de notre Conseil municipal, parce que, dans quelque temps, lorsque nous arriverons au moment des comptes, l'année prochaine, on nous demandera pourquoi nous n'avons pas fait attention aux investissements. Je pense, alors, que 30 millions, en deux séances, c'est beaucoup. Il est important que la commission des travaux fasse attention à ne pas augmenter notre dette par un dépassement des investissements prévus. Voilà, Monsieur le président, je tenais à attirer l'attention de ce Conseil municipal sur ce point.

M. Pierre-Charles George (R). Je suis étonné de voir arriver ces tranches de saucisson, les unes après les autres, devant le Conseil municipal! Dans la période actuelle, période où l'on doit faire des économies, je suis étonné que l'on nous présente un tel crédit.

Concernant les ponts, le pont de la Machine par exemple, il ne me semble pas qu'il soit en si mauvais état. J'y suis passé à plusieurs reprises, ces derniers temps, et j'ai bien regardé. Je suis également très surpris que le pont Charles-Galland figure dans cette proposition. En effet, le pont Charles-Galland a été refait, lors de la construction du parking, et je pense que, vu ce à quoi il sert – à laisser passer deux ou trois vélos – on peut le laisser dans l'état où il est, avec des pierres aussi laides que maintenant.

Enfin, je pense que tout cela est du luxe, et même un grand luxe, que la Ville va se payer au moment où elle ferait bien de faire des économies. Aussi, le Parti radical étudiera très sérieusement toutes ces dépenses en commission.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés sans opposition (1 abstention).

Le président. Je vous suggère de faire maintenant une petite parenthèse pour voter l'urgence de la résolution présentée par M. Juon et qui a, entre-temps, été distribuée. Il s'agit d'une résolution intitulée: «Congé pour la réception de M^{me} Ruth Dreifuss à Genève».

1972

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)

Clause d'urgence: résolution N° 570

12. Clause d'urgence sur la résolution de M. Roman Juon: «Congé pour la réception de M^{me} Ruth Dreifuss à Genève» (R-570)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Congé des fonctionnaires de la Ville de Genève le 10 décembre 1998, à l'occasion de la désignation de M^{me} la conseillère fédérale Ruth Dreifuss à la présidence de la Confédération suisse.

En Suisse, à l'occasion de l'élection d'une de ses citoyennes ou d'un de ses citoyens à la présidence de la Confédération, les cantons et surtout les communes d'origine donnent congé aux écoles et aux fonctionnaires des administrations.

Pour le moment, rien n'est prévu à Genève!

Dans le but de marquer cet événement et d'encourager les autorités cantonales à faire de même, je propose au Conseil municipal la résolution suivante:

Le Conseil municipal de la Ville de Genève demande au Conseil administratif de donner congé le 10 décembre 1998, à l'occasion de la venue à Genève de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, désignée présidente de la Confédération suisse, aux fonctionnaires de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est prié de solliciter le Conseil d'Etat pour qu'il donne congé aux élèves du canton et aux fonctionnaires des administrations cantonales.

Le président. Je donne la parole à M. Juon pour l'urgence, qui paraît assez évidente, vu la date prévue pour cette manifestation.

M. Roman Juon (S). Si je demande la clause d'urgence pour cette résolution, c'est parce que le Conseil administratif, qui est compétent pour prendre de telles décisions, se réunit demain matin. Si M^{me} Ruth Dreifuss est élue – parce que c'est au conditionnel – il faut que le Conseil administratif prenne une décision demain, après il sera trop tard. Cette décision aura surtout valeur d'exemple, car les fonctionnaires de la Ville ne sont pas les seuls concernés, bien que M^{me} Ruth Dreifuss habite en ville de Genève, mais également ceux du Canton et, surtout, les écoles.

Mise aux voix, l'urgence de la résolution est refusée par 33 non contre 28 oui (1 abstention).

¹ Annoncée, 1914.

Le président. Du fait du score, je pense que la résolution est retirée. Monsieur Juon?

M. Roman Juon (S). Oui, Monsieur le président, je la retire.

13. Proposition du Conseil administratif en vue de lui octroyer l'autorisation d'utiliser la subvention de 3 000 000 de francs destinée à la construction du nouveau stade de football (Stade de Genève) (N° 413).

Au cours de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 1998, vous avez pris connaissance d'une proposition visant la suppression des articles empêchant la signature des actes nécessaires à la concrétisation des décisions des arrêtés du 14 janvier 1998, proposition qui retraçait l'état de la situation du dossier.

L'utilisation de la subvention de 3 000 000 de francs destinée à la construction du nouveau Stade de Genève étant subordonnée à la présentation du financement du stade, nous vous indiquons aujourd'hui les divers éléments qui le composent:

	Fr.
1. Etat de Genève/subvention	20 000 000
2. Ville de Genève/subvention	3 000 000
3. Crédit Suisse/prêt sans intérêts	20 000 000
4. Jelmoli	30 000 000
5. Ville de Lancy	3 000 000
6. Confédération	5 000 000
7. Souscription publique	<u>5 000 000</u>
Total	86 000 000

Compte tenu du fait que les investissements se décomposent de la façon suivante:

	Fr.
1. Stade (selon concours)	68 000 000
2. Compléments	5 000 000
3. Augmentation à 30 000 places	8 000 000
4. Aménagement des Charmilles et de Balexert	<u>5 000 000</u>
Total	86 000 000

nous pouvons considérer que le financement est d'ores et déjà assuré.

1974 SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)
 Proposition: Stade de Genève

Il va de soi que, le chantier devant s'ouvrir en mai 1999, les mandataires chargés du dossier doivent fournir un travail considérable.

Etant donné ce qui précède, nous vous demandons instamment de bien vouloir nous autoriser à débloquer la subvention destinée au Stade de Genève.

Un dossier de presse contenant toutes informations relatives à l'avancement du dossier «Stade de Genève» vous a été remis dans le courant du mois de novembre 1998.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant que l'intérêt général demande que les diverses parties puissent entreprendre les actions utiles à la concrétisation de la construction du Stade de Genève;

considérant que le financement est assuré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – L'article 2 de l'arrêté N° 284 V, voté par le Conseil municipal le 14 janvier 1998, est supprimé. Le Conseil administratif est donc autorisé à débloquer la subvention de 3 000 000 de francs pour le financement du Stade de Genève.

M. André Hediger, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, si je vous sou mets cette proposition du Conseil administratif, c'est parce que vous avez voté 3 millions de francs pour le stade. Je rappelle que la somme de 3 millions, proposée en son temps par M^{me} Christiane Olivier, avait été votée pour le stade des Charmilles. Le projet n'ayant pas vu le jour, je vous ai demandé de transférer ce montant pour le projet de la Praille. Vous avez accepté moyennant un article restrictif précisant que je devais vous présenter le plan financier d'ici la fin de l'année. Depuis ces discussions, c'est-à-dire depuis que la Fondation du stade de Genève a été créée, je peux vous dire que le dossier a avancé à grands, voire très grands pas. Et, ce soir, je puis vous dire que nous avons assuré, à quelques millions près, le financement de ce stade.

Je rappelle quels sont les participants à ce financement: l'Etat de Genève, 20 millions; vous, la Ville de Genève, 3 millions; le Crédit Suisse, 20 millions; Jelmoli, 30 millions; et la Confédération, 5 millions. La Ville de Lancy, depuis notre dernier vote, a également accepté un crédit de 3 millions et la souscription publique, lancée il y a vingt jours, a été estimée, dans les recettes, à 5 millions. Les recettes sont donc équilibrées par rapport aux dépenses.

Je rappelle également que le projet initial était un stade de 25 000 places, que la Fondation a augmenté à 30 000 pour répondre aux normes de l'UEFA, de la FIFA et de l'Association suisse de football, afin d'obtenir des rencontres internationales, aussi bien de la part de la FIFA que de l'Association suisse du football. Je reviendrai, dans un moment, sur la position de l'UEFA.

Ce soir, vingt jours après le lancement de la souscription, les souscriptions à des sièges grand public, à des sièges business ou à des loges représentent une somme de 1 million et demi de francs. C'est donc un succès important, étant donné le nombre de personnes qui se sont engagées. Nous pouvons dire que, d'ici la fin de l'année, nous arriverons à 4 millions et plus, vu le nombre de bulletins de souscription retirés par des entreprises pour des loges ou pour des sièges grand public. Cela veut dire que nous sommes dans la cible des 86 millions et que nous sommes à bout touchant. C'est pourquoi je vous demande de lever l'article restrictif que vous aviez voté pour le cas où je n'aurais pas le financement d'ici la fin de l'année.

L'UEFA est hautement intéressée par le Stade de Genève pour de futures rencontres dans le cadre de la coupe de l'UEFA; j'ai une lettre de sa part qui me le confirme. Par ailleurs, elle dit clairement qu'elle maintiendra ses tirages au sort à Genève, ce qui est important. Je rappelle qu'il y a deux ou trois tirages au sort par année et que chaque tirage attire à Genève environ un millier de personnes, pour deux ou trois jours.

Dans sa lettre, l'UEFA dit aussi qu'elle est intéressée par le nouveau Stade de Genève, afin d'y organiser la fête du football et, lors du tirage au sort des matches de coupes, d'y faire jouer le match d'ouverture. Je rappelle que cette manifestation se déroule actuellement à Monaco et que l'UEFA est entièrement d'accord de la transférer à Genève. L'engagement de l'UEFA est donc important. Dans sa lettre, elle relève que tout cela se concrétisera par une convention, dès l'instant où le stade sera construit. Bien entendu, on ne peut pas signer de convention tant que le stade n'est pas construit, mais l'UEFA a déjà pris un engagement important.

Certains se demandent si ce stade sera réservé exclusivement au Servette. Je redis que le FC Servette sera locataire du stade, qu'il jouera ses matches sur ce terrain, mais que le stade sera ouvert à toutes les autres équipes du canton, ainsi qu'à tous les mouvements sportifs du canton. Voilà ce qu'il en est pour les activités sportives. La fondation entend également utiliser le stade pour l'organisation de

1976

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)
Proposition: Stade de Genève

manifestations autres que sportives, notamment des concerts, sans pour autant faire de tort à l'Arena. Nous avons également d'autres idées de manifestations coïncidant avec le Salon de l'auto, et même des maisons commerciales sont intéressées à louer le stade pour des démonstrations de véhicules.

Certains se demandent si les frais d'entretien du stade seront à charge des collectivités publiques. Cela ne coûtera pas un centime, ni à l'Etat, ni à la Ville, ni à la Commune de Lancy. La fondation recevra des recettes qui lui seront transmises par une société de gestion, qui sera nommée. Les recettes de cette société de gestion seront le fruit des locations, de la publicité, etc. Une certaine somme sera reversée à la fondation pour le remboursement qu'elle devra faire, année après année, au Crédit Suisse. Je rappelle que celui-ci a prêté 20 millions sur 80 ans, sans intérêts. La fondation n'aura donc aucuns frais autres que ce remboursement, si ce n'est de mettre en réserve, dans quelques années, une certaine somme en vue de couvrir les frais d'entretien pour dans 10, 15 ou 20 ans.

Voilà, Mesdames et Messieurs, où nous en sommes actuellement; je vous apporte donc des compléments d'informations importants. Je vous demande de lever l'article restrictif et de jouer le jeu, comme l'ont joué à l'unanimité les conseillers municipaux de la Commune de Lancy, en votant 3 millions pour le stade, sans restriction. Vous avez également voté 3 millions, mais avec un article restrictif que je vous demande de lever ce soir.

Préconsultation

M. Pierre Losio (Ve). Nous nous sommes exprimés, à de nombreuses reprises, au sujet du fameux stade de la Praille et, comme l'a rappelé M. le conseiller administratif, nous avons respecté toutes les procédures, telles qu'elles avaient été élaborées par ce Conseil.

Nous avons transféré la subvention du stade des Charmilles au stade de la Praille, opération qui avait été acceptée par ce Conseil municipal et dont nous en avons pris acte. Ensuite, il y a eu le fameux paquet ficelé des investissements, une clause restrictive a été libérée et, maintenant, nous en arrivons à la dernière clause restrictive, imposée, à l'époque, par ce Conseil municipal et qui disait: «Il faut que le financement du stade soit assuré d'ici le 31 décembre 1998.»

Nous, les Verts, nous ne sommes pas assez anciens au Conseil municipal pour nous permettre de nous lancer dans des supputations. Nous avons des principes simples, nous agissons en fonction de notre vote, nous faisons comme nous avons dit! Nous avons voté une clause restrictive, fixant au 31 décembre 1998 le délai pour assurer le financement du stade et, aujourd'hui, 1^{er} décembre, elle n'a pas de raison d'être levée, puisqu'elle est en contradiction avec ce que nous avons voté.

Je tiens à saluer la ténacité dont M. le conseiller administratif a fait preuve dans la gestion de ce dossier. Il a fait preuve de détermination en vue de faire avancer le projet, qui a beaucoup évolué – nous le reconnaissons très volontiers – mais nous sommes, aujourd’hui, à un mois de la fameuse échéance fixée pour trouver le financement manquant, soit 5 millions.

Monsieur le conseiller administratif, avec un souci de transparence qui vous honore, vous nous annoncez que 1,5 million de souscriptions sont déjà engrangés. Nous en prenons acte, mais une simple soustraction m’apprend qu’il manque encore 3,5 millions. Nous ne sommes que le 1^{er} décembre, votre fondation a donc encore un mois pour trouver le financement; lorsque le financement sera trouvé, nous qui sommes des démocrates, nous lèverons l’article restrictif que nous avons voté.

A ce sujet, j’ai quelques questions à poser, suite à ma lecture attentive du volumineux dossier qui nous a été remis. La fondation indique, dans la dernière page de ce document, sous le titre «Étapes encore à franchir» que, concernant la participation financière de la Confédération, le vote du Conseil national aura lieu en novembre. Pourrait-on avoir le résultat de ce vote, je n’en ai pas eu connaissance par la presse? Le bouclage du plan financier est prévu – c’est écrit ici – pour fin 1998. Nous sommes aujourd’hui au début de la fin 1998, mais nous ne sommes pas encore à la fin 1998, et le bouclage financier n’est pas encore assuré. Par ailleurs, qu’en est-il de ce fameux rapport de synthèse d’Ecotox, à propos de l’étude d’impact, qui a été rendu à fin septembre? Nous n’en avons pas entendu parler et je souhaiterais que notre Conseil puisse en avoir connaissance.

Il y a donc encore, comme vous l’indiquez vous-même dans votre document, quelques étapes à franchir, je ne doute pas que la ténacité que vous mettez à défendre ce dossier vous les fera franchir et que vous arriverez au bouclage financier pour la construction de ce stade. A ce moment-là, nous en prendrons acte et considérerons que ce stade sera construit. Aujourd’hui, nous n’en sommes pas encore là et j’invite donc ce Conseil à ne pas accepter la levée de la restriction, cela pour une raison très simple: nous serions en train de nous dédire d’un vote et d’un engagement que nous avons pris.

Dans un autre registre, Monsieur le conseiller administratif, je voudrais vous dire, très cordialement et même affectueusement, que j’ai pris connaissance, à la page 2 de ce même document, de ce qui concerne les mille membres fondateurs du Stade de Genève. On s’est déjà exprimé sur le contenu global de ce qu’il y aura aux alentours du stade et qui permettra à notre jeunesse, ainsi qu’à la population genevoise, de vivre un avenir radieux, puisqu’il y aura un parking, un fast-food, un club de bowling, etc. Enfin, bref, l’avenir est radieux, comme le disait un président étranger.

1978

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)

Proposition: Stade de Genève

Concernant les membres souscripteurs, je lis ici: «Enfin, chaque membre du club des fondateurs marquera son soutien indéfectible par la pose de l'empreinte de son pied sur le patio du stade.» Alors là, c'est Hollywood! Vous êtes un cachotier, Monsieur le conseiller administratif, parce que si nous avions su cela, mon collègue Valance et moi, nous aurions fait des économies, afin de pouvoir poser, nous aussi, en tant que résistants indéfectibles à cette cathédrale de la mégalomanie, notre pied sur le patio du stade!

Monsieur le conseiller administratif, je vous demande d'être patient et d'attendre la fin de l'année. Lorsque vous aurez bouclé votre montage financier, nous ouvrirons le paquet de Noël, et vous aurez un beau cadeau à offrir à la population genevoise. Une fois que le financement sera assuré, nous ne nous opposerons pas au projet, parce que nous sommes des démocrates. Alors, je vous demande simplement de ne pas faire de caprices le 1^{er} décembre, et d'attendre patiemment d'avoir engrangé, au 31 décembre, les 3,5 millions manquant au bouclage financier du projet. J'invite les membres de ce Conseil municipal à respecter la décision que nous avons prise, c'est-à-dire à maintenir cet article restrictif jusqu'au 31 décembre. Personnellement, je n'ai aucun préjugé sur la question, je pense que la détermination dont vous faites preuve permettra, peut-être, de réaliser ce bouclage, mais vous ouvrirez votre cadeau à la fin de l'année. On fait comme on a dit!

M. René Winet (R). J'aimerais préciser, avant tout, que je fais cette déclaration en mon nom personnel. Il y a quelques mois, ce Conseil municipal a bloqué la subvention de la Ville de Genève pour le financement du nouveau Stade de Genève, en arguant que nous voulions avoir l'assurance que le montant de 5 millions, qui représente la souscription publique, sera réuni.

J'ai appris, de bonne source, que l'équipe qui entoure M. Hediger a déjà – comme M. le maire nous l'a expliqué tout à l'heure – rassemblé une bonne partie de cette somme et qu'une autre partie de ces 5 millions est quasiment assurée.

J'estime donc que, ce soir, nous pouvons débloquer cette somme, dans le souci que cet unique grand projet pour notre République puisse se concrétiser dans les meilleures conditions possible, ceci dans l'intérêt de l'image de notre Ville. Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de donner votre approbation par un vote positif et je vous en remercie.

M. Guy Valance (AdG). C'est souvent au dernier acte que l'on assiste, béat de bonheur, à un retournement complet de situation, ouvrant la voie à un «happy end» épanouissant.

Nous pourrions, ce soir – rêvons un instant, Mesdames et Messieurs – éviter à Genève un stade de 30 000 places, un énième supercentre de consommation, un complexe cinématographique de je ne sais combien de salles où l'on projettera tout, sauf du cinéma, des boutiques de luxe dont le manque est – tout le monde le constate – cruel à Genève, un hyperbowling pour se détendre, pour lequel la demande est pressante, et une agence bancaire du Crédit Suisse. Il est vrai que, par les temps qui courent, avec toutes les suppressions d'agences bancaires, celle-ci ne serait peut-être pas de trop. A cela s'ajoute une station service, un parking, un studio TV, un centre culturel comprenant une vidéothèque, une bibliothèque et des salles de classe pour embrigader notre belle jeunesse, un fast-food. Sans compter le plus important: tout ce qui est destiné aux VIP. Un hôtel à construire, des loges, des salons, des sièges. Le tout dans une convivialité retrouvée entre le peuple béat et les VIP, les différences ne s'exprimant plus, c'est la grande communion autour du football et, bien sûr, du pognon, dans un monde bien cloisonné, où chacun est à sa place, comme au théâtre au XIX^e siècle, les loges et le poulailler, mais tous tendus vers une même émotion: le bonheur intense de l'abrutissement consumériste et nationaliste!

Voilà ce à quoi nous pourrions échapper encore. Et nous pourrions échapper, bien sûr, à un référendum! Nous pouvons, en tant que citoyens, dire que 23 millions de francs de nos contributions publiques cantonales et communales seront distribués ailleurs que dans ce projet surdimensionné, mégalomane, symbole massif d'une fuite en avant irresponsable, car, enfin, qu'allons-nous faire de ce gros et coûteux joujou?

Une année compte, en général, 365 jours. Au mieux, il y aura, à vue humaine, trente matchs Canal+-Servette à 3272 spectateurs de moyenne; trois matchs de l'UEFA à 10 000 spectateurs – et je suis large; un match de la FIFA à 20 000 spectateurs; un supercross, avec destruction totale de la pelouse, à 10 000 spectateurs; deux mégaconcerts – qui couleront définitivement l'Arena – à 20 000 spectateurs, s'il ne pleut pas; une fête fédérale de gymnastique tous les vingt-cinq ans, à raison de 20 000 spectateurs; deux matchs de l'ASF à 7804 spectateurs chacun et la fête nationale des Etats-Unis, le 4 juillet, avec un match de foot américain à 5000 spectateurs. Ce qui nous donne, en soirées occupées, sur 365 jours, un maximum de quarante, et en spectateurs cumulés, 228 770 spectateurs, ce qui signifie que le stade ne sera plein qu'un tout petit peu plus de sept soirs par année. Mesdames et Messieurs, vous conviendrez que c'est assez cocasse!

Je passe sur les 20 millions de francs du Crédit Suisse qu'il faudra rembourser, sur la privatisation des terrains de Balexert, sur le bradage de terrains à vocation industrielle et leur reclassement avec – quoi qu'on en pense – un petit arrière-goût de spéculation; sur le cadeau inerte – que nous ne pourrions faire vivre décemment – de l'Alhambra; sur les subsides fédéraux, qui sont aussi, je vous le

1980

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)

Proposition: Stade de Genève

rappelle, des contributions publiques. Je mets cela en regard avec l'in vraisemblable situation des rentiers de l'assurance invalidité, qui risquent de se voir spolier de plus de 200 francs par mois, dès janvier 1999, suite à l'ahurissante proposition du Conseil administratif de supprimer les prestations municipales pour les bénéficiaires de l'OCPA. Quelle injustice, Mesdames et Messieurs, et venant, qui plus est, de M. Hediger, magistrat membre de l'Alliance de gauche!

C'est, de mon point de vue, Mesdames et Messieurs, la plus grave erreur de cette législature. Parier l'argent public sur une malheureuse compagnie d'aviation – et je salue ici la grande compétence du Conseil administratif dans le dossier SWA – c'est grave. 2,5 millions ont été jetés par le hublot ce soir, ce qui est grave. Toutefois, Mesdames et Messieurs, l'avion loué pourra retourner à son bailleur. Mais le stade, ce sera du béton, un véritable *Titanic* de béton, un temple des jeux pour le peuple, dans lequel, les occupants des loges VIP pourront fusionner tranquilles, sur le dos du poulailler qui caquettera à leurs pieds.

Le groupe de l'Alliance de gauche, en tout cas une partie à connotation de Solidarités, a décidé, comme il l'a toujours fait, de refuser l'entrée en matière sur ce projet. Genève ne deviendra pas la capitale européenne du football. Nous sommes persuadés que l'intérêt général est ailleurs que dans cette mégachose qu'il nous suffit d'avoir sur son papier glacé et avec l'effigie d'une grande banque nationale. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Merci, Monsieur Valance, pour ce numéro tout à fait exceptionnel, qui a eu au moins l'avantage de nous divertir pendant un bon quart d'heure.

Le président. Dix minutes.

M. Pierre Muller. Si je prends la parole, c'est pour apporter un éclaircissement à propos de Swiss World Airways. Sachez que le groupe libéral avait fait passer un amendement à l'article 4, qui disait très clairement que les 2 500 000 francs que le Conseil administratif souhaitait investir dans le capital de SWA ne seraient virés sur le compte de ladite société que si cette dernière arrivait à un capital de 50 millions et que ses avions décollaient.

La première partie de cette condition est remplie puisque, comme vous le savez, SWA a un avion qui décolle à ce jour, mais le capital n'est pas à hauteur de 50 millions. Résultat des courses, Monsieur Valance, la Ville de Genève n'a pas dépensé un kopeck.

Le président. Cette mise au point étant faite, nous poursuivons notre débat avec M^{me} Olivier.

M^{me} Christiane Olivier (S). Nous voici donc repartis dans de longues envolées dramatiques, que certains ont pu trouver drôles. Pour ma part, je les ai trouvées consternantes.

Le groupe socialiste votera cette proposition. Si j'ai bien compté, c'est la septième fois que nous traitons de ce sujet au sein de ce Conseil municipal, et il est temps, comme je l'ai dit précédemment, de clore le débat. J'osais espérer que nous n'allions pas retomber dans le débat de fond, mais il faut croire que certaines personnes sont un plus bouchées que d'autres.

Je voudrais féliciter et remercier M. Hediger pour son engagement et pour tout le travail accompli depuis sa nomination en tant que président de la Fondation du stade de Genève. Les résultats qu'il vient de nous donner, à savoir la vente de sièges pour la somme de 1,5 million, sont là pour prouver aux sceptiques – s'il y en a encore et il doit y en avoir encore dans cette salle – que le stade a non seulement le soutien du Conseil municipal, non seulement le soutien des sportifs, mais également le soutien de la population.

Le groupe socialiste proposera donc de lever l'article restrictif. Toute autre proposition, comme celle énoncée par M. Losio, revient à dire que l'on ne veut pas de stade, étant donné que nous n'avons plus de séances d'ici le 31 décembre, à moins, Monsieur Losio, que vous ne veniez le 31 décembre, à minuit, voter la levée de l'article.

Depuis deux ans, nous en avons la preuve maintenant, les Verts et une partie de l'Alliance de gauche essaient, par tous les moyens, de faire capoter ce projet. Nous disons, ce soir: «C'est assez, allons de l'avant et votons la levée de la restriction.» M. Losio, qui se veut légaliste, fait référence à ce que nous avons voté et aux engagements pris. Je lui réponds: «Monsieur Losio, soyez légaliste jusqu'au bout et soyez précis jusqu'au bout.» Lorsque nous avons pris cet engagement, et lorsque nous avons voté l'article restrictif sur les 3 millions, celui-ci portait sur un projet de stade à 68 millions. Or, aujourd'hui, nous avons assuré un financement de 83,5 millions; les 68 millions sont donc tout à fait couverts. Vous voulez être légaliste, soyez-le jusqu'au bout! Le groupe socialiste votera cette proposition.

M. Georges Queloz (L). De nombreux conseillers municipaux confondent la salle où nous siégeons avec une scène de théâtre, voire de comédie, et c'est plutôt dramatique!

Le groupe libéral a montré que le stade faisait partie de son programme, il a démontré que c'était un projet à la hauteur des ambitions de Genève, que le groupe libéral voulait un stade. Le travail qui a été fait est à saluer, il faut maintenant aboutir et boucler le financement de ce projet.

Lorsqu'on a voté l'article restrictif sur les 3 millions, nous, les libéraux, demandions de voter 8 millions et – vous vous en souvenez – vous avez refusé ces huit millions, nous en avons pris acte. Aujourd'hui, il s'agit de libérer les 3 millions votés, nous l'aurions fait depuis longtemps. Lorsqu'on les a votés, on se prononçait sur un projet qui était de 68 millions. Je crois qu'il faut saluer, aujourd'hui, le fait d'avoir eu la sagesse de réaliser un stade aux normes qui permettent des compétitions internationales. Il y a eu assez d'erreurs jusqu'à maintenant, notamment le vélodrome où il manque 60 cm de piste pour permettre d'enregistrer un record. Si on dépense de l'argent, c'est pour construire un stade qui permette l'organisation de véritables compétitions, celles qui attirent du monde. Le groupe libéral, sans réserve, accepte, ce soir, de libérer ce montant de 3 millions.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Ce soir, nous avons des débats très intéressants. Je remercie M. le conseiller administratif Pierre Muller d'avoir parlé de la SWA. A l'époque, j'avais déposé un amendement mettant à zéro l'investissement de la Ville de Genève dans cette compagnie, en donnant une série d'arguments qui, aujourd'hui, me donnent entièrement raison. Il ne fallait pas investir un franc dans cette affaire. M. Muller nous assure que la Ville n'a rien investi: ce sera contrôlé au niveau des comptes, je peux vous assurer que je vais m'en occuper. (*Rires.*)

Dans cette salle, un certain nombre de personnes étaient conscientes des problèmes rencontrés par le stade du Servette aux Charmilles. Une réflexion a été menée par rapport aux 25 000 places et aux 68 millions de francs à investir, avec l'apport extérieur à la Ville, soit les privés, l'Etat, etc. Lors de ce vote, nous avons mis une clause demandant certaines garanties sur les souscriptions complémentaires.

L'autre jour, j'ai lu dans le *Matin* que le stade allait coûter 86 millions de francs. Alors, le *Matin* s'est-il trompé? Sa machine à calculer n'a-t-elle pas fonctionné? Parce que 86 millions de francs pour un stade de 30 000 places, cela fait tout de même 20 millions de plus.

Je vous rappelle que les collègues de l'Alliance de gauche de la commune de Lancy, en accord avec les socialistes, ont refusé de voter une subvention et, par correction à leur égard, nous les soutiendrons.

Par rapport au débat précédent qui demandait 68 millions de francs pour la construction de ce stade, j'ai été très content d'entendre aujourd'hui que l'on a réussi à convaincre ce Conseil municipal.

Au mois de février, 85% de ce Conseil municipal a accepté le blocage des salaires de l'administration municipale. On a demandé un effort de 8,5 millions de francs au personnel, on lui demande de faire un effort durant trois ans pour juguler le déficit. Et, tout à coup, on se trouve avec 86 millions qui tombent du ciel, avec le Crédit Suisse, la Coop, la Placette, etc. Alors, Mesdames et Messieurs – et je m'adresse aux 85% de ce Conseil municipal, puisque nous n'étions que 14 à refuser le blocage des salaires – je vous demande quelle est votre conscience par rapport au personnel. Pourquoi ne pas essayer de juguler la dette en démontrant que 68 millions de francs suffisent largement pour construire ce stade?

Ces derniers dimanches, j'ai assisté aux matchs du Servette. Ils réussissent à rassembler 4300 spectateurs, 6000 spectateurs, 3800 spectateurs. Je me dis que ce stade de 30 000 places va être sacrément vide! On peut le dire franchement ce soir, il y a de l'exagération. L'UEFA ne peut pas garantir qu'elle fera trois ou quatre matchs par année, mais il n'y a pas de problème, on nous promet aussi de grands matchs internationaux! Tout cela reste dans l'expectative.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien réfléchir et de bien étudier cette proposition, qui est formulée en une page et demie, et qui n'apporte pas beaucoup d'éléments nouveaux.

M. Alain Comte (AdG). C'est un débat souvent revenu au sein de ce Conseil municipal. Je m'en étonne, car on est en train de creuser un fossé entre la culture et le sport, et Dieu sait si ce n'est pas mon intention.

Si ce débat concernait un centre culturel quelconque, attribué, accessoirement, au football plutôt qu'un stade, le projet passerait la rampe, et même très facilement. Vous ne pouvez pas m'accuser, ici, d'être contre la culture, puisque j'ai voté toutes les subventions du Grand Théâtre, ainsi que toutes les autres concernant la culture. Mais je constate que certains conseillers municipaux sont en train de dresser la culture contre le sport et cela est négatif.

Nous avons accepté sans difficulté un crédit pour l'Arena, nous allons bientôt voter un crédit de 40 millions pour le nouveau musée d'ethnographie. Ce sont des choix politiques, je vous l'accorde, mais on ne peut pas toujours voter des millions pour une partie de la population et rien pour les autres. Je tiens à relever que 3 millions de participation de la Ville de Genève sur un coût total de 86 millions, cela ne représente que 2,58%. Alors, lorsque le Conseil administratif nous pré-

sentera le projet d'arrêté de 40 millions pour le musée d'ethnographie, peut-être que je ferai un amendement pour n'attribuer que 2,58% de cette somme. C'est purement mathématique et facile à faire, peut-être, le ferai-je. Lorsque l'on construit une salle de spectacles, un théâtre ou un cinéma, on ne se demande pas quelle sera la qualité des spectacles qui s'y dérouleront, ni le nombre de spectateurs qu'ils attireront, on le construit et peu importe le reste.

Par ailleurs, je tiens à relever que, sur les 86 millions de travaux que représente ce stade de la Praille, plus de 50% sont destinés aux salaires, sans compter les honoraires d'avocat, et je crois qu'il est important de le dire aujourd'hui. De nouveaux ouvriers, du secteur du bâtiment, sont au chômage. Le secteur du bâtiment étant sinistré, je pense que ce projet permettra à un certain nombre d'ouvriers, au chômage, de retrouver un emploi et un salaire.

M. Pierre Losio (Ve). Je ne comprends pas très bien le mauvais procès que l'on nous fait. On nous reproche, en fait, d'être opposés à ce stade. Mais les gens siégeant dans ce Conseil ont des avis qui divergent selon les sujets qui sont discutés. La préopinante du Parti socialiste a obtenu, ce soir, la preuve que nous étions opposés à ce stade. Mais je crois qu'il n'y avait pas besoin de faire une très longue enquête pour s'en rendre compte, puisque, dès notre première intervention à ce sujet, il était clair que nous n'en voulions pas. Alors qu'on ne vienne pas nous dire que nous nous dévoilons, au dernier moment, pour faire capoter ce projet! Nous y étions opposés et nous continuerons à y être opposés jusqu'à la fin de la procédure.

Analysons la cohérence du Conseil administratif. Deux conseillers administratifs viennent de s'exprimer: l'un au sujet de la compagnie d'aviation SWA et l'autre sur le stade de Genève. Bien qu'ils soient fondamentalement différents, ces deux objets nous plongent dans le même cas de figure: la Ville s'engage à verser 2,5 millions à la société SWA, pour autant qu'elle ait capitalisé à hauteur de 50 millions. Et que vient nous dire M. Muller: «Non, non, le capital de 50 millions n'est pas atteint, on ne lâche pas les 2,5 millions – et il a raison – on fait comme prévu.» En revanche, M. Hediger vient nous dire: «On n'a pas bouclé le financement du stade, mais il faut quand même lever la caution.» Alors, je ne comprends plus très bien: dans un cas, on applique la disposition restrictive, qui avait été proposée par le Parti libéral – ce à quoi nous souscrivons – c'est-à-dire que, tant que le capital de SWA n'est pas de 50 millions, on ne lâche pas les 2,5 millions de la Ville, M. Muller a entièrement raison. Et, dans le cas du stade, on nous demande de faire le contraire. Je demande que l'on adopte, dans les deux cas de figure, la même position. Le bouclage financier n'est pas assuré, on maintient alors la restriction et, lorsque le bouclage sera assuré, on lèvera la restriction, cela ne nous posera aucun problème.

Quant à nous faire un procès d'intention, j'ai expliqué très clairement, lors de ma première intervention, que le conseiller administratif, président de la fondation, avait travaillé avec détermination et qu'il avait fait avancer ce dossier. Je l'ai dit et je ne le retire pas. Mais vous ne pouvez pas nous contraindre, du jour au lendemain, dans l'euphorie des fêtes de Noël, à changer d'avis. Ce n'est pas un scoop, nous sommes opposés à ce projet et nous y restons opposés. Nous prenons acte de cette différence de traitement et nous demandons un peu de cohérence. Si l'on tient compte de la restriction pour SWA, qu'on en tienne également compte pour le stade, c'est aussi simple que cela.

M. Robert Pattaroni (DC). Ce soir, nous avons assisté, à diverses reprises, à des propositions de vote sur le siège, pour des raisons diverses, mais qui tendent toujours à éviter de discuter les propositions, alors même qu'il y a un certain nombre de questions à traiter.

Pour notre part, Monsieur le président, par principe, nous considérons, lorsque des décisions ont une grande importance par rapport à l'image de notre Ville, par rapport aux services que nous mettons à disposition, par rapport à un certain contexte économique, même quand nous sommes favorables et y compris avec un coup de cœur pour des projets tels que celui-ci, qu'il convient de prendre le temps de répondre à un certain nombre de questions.

Notre parti est tout à fait à l'aise sur ce sujet, puisque, depuis le début, il a été favorable à la construction d'un stade. Nous sommes maintenant à bout touchant, et nous constatons que quelques éléments nouveaux sont intervenus. Premièrement, pour des raisons liées à une certaine logique de la politique en matière de football, on nous a demandé de construire un stade, non plus de 25 000 places, mais de 30 000. Contrairement à ce que pense M. Valance – je l'avais d'ailleurs dit en son temps – nous allons accueillir des rencontres internationales, on peut admettre, compte tenu du nombre de communautés à Genève, que nous aurons un stade qui comptera bien plus que les 5200 spectateurs évoqués tout à l'heure. Mais le passage de 25 000 à 30 000 places n'est pas une petite affaire, puisque le nouveau projet est sensiblement plus coûteux.

Deuxièmement, nous le sentons bien, cette proposition soulève des réticences. Certains ne voudront probablement jamais changer d'avis, mais d'autres, par contre, aimeraient lever quelques doutes. Le Conseil administratif, lui-même, dans sa grande sagesse, nous a proposé, il y a quelques jours, de renvoyer cette proposition en commission. Pour notre part, nous suivons cette proposition de renvoi. La commission, d'après ce que l'on entend, a assez peu de points à traiter. Nous souhaitons qu'elle examine tous les éléments nouveaux, notamment certaines causes de réticences émises ce soir, et, puisque la commission est probable-

1986 SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1998 (après-midi)
Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions

ment très enthousiaste par rapport à cette proposition, elle reviendra, au mois de janvier, avec toutes les réponses et nous pourrons voter. Je pense que, vis-à-vis de la population genevoise, il est conforme de procéder ainsi, que ce soit pour un crédit de 122 000 francs ou pour un crédit de 5 millions, ce dernier permettant la réalisation d'un projet de grande envergure.

Le président. Mesdames et Messieurs, il est 19 heures, nous interrompons nos débats. Nous reprenons à 20 h 30. L'orateur suivant est M. Queloz et, ensuite, M^{me} Olivier.

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1910
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1910
3. Prestation de serment de M ^{me} Liliane Chabander-Jenny, remplaçant M ^{me} Maria Beatriz de Candolle, conseillère municipale démissionnaire	1912
4. Election d'un premier secrétaire au bureau du Conseil municipal, en remplacement de M ^{me} Maria Beatriz de Candolle, conseillère municipale démissionnaire	1912
5. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en remplacement de M ^{me} Hélène Braun-Roth, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 8), (RCM, art. 131, lettre B)	1913
6. Election de quatre représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève (art. 131, RCM)	1913
7. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 122 000 francs pour l'implantation d'une œuvre de Manuel Torres à la rue Dancet en hommage à l'action des Brigadistes suisses (N° 406)	1914
8. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 635 800 francs pour la construction d'une passerelle piétonne sous le pont du Mont-Blanc (N° 407)	1923
9. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 559 000 francs destiné à la restauration de la villa dite «La Concorde», sise avenue Henri-Bordier 9, sur la parcelle 1437, feuille 46 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (N° 408)	1932

10. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 881 300 francs destinés à «La Potinière», située au Jardin anglais (quai Général-Guisan), parcelle 41301, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, soit:
- un crédit de 1 860 100 francs destiné à la restauration et à l'agrandissement du bâtiment de «La Potinière»;
 - un crédit de 21 200 francs destiné au raccordement électrique du kiosque à musique (N° 409)..... 1947
11. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 9 437 500 francs destiné à assurer l'entretien courant de diverses voies publiques et ouvrages d'art (N° 410) 1964
12. Clause d'urgence sur la résolution de M. Roman Juon: «Congé pour la réception de M^{me} Ruth Dreifuss à Genève» (R-570) 1972
13. Proposition du Conseil administratif en vue de lui octroyer l'autorisation d'utiliser la subvention de 3 000 000 de francs destinée à la construction du nouveau stade de football (Stade de Genève) (N° 413)..... 1973
14. Propositions des conseillers municipaux 1986
15. Interpellations 1986
16. Questions 1986

La mémorialiste:
Marguerite Conus